

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 264

MONTREAL, LE LUNDI 15 NOVEMBRE 1993

65¢ + TPS + TVQ / Toronto 85¢

PERSPECTIVES

Questions sans réponses

Après les municipales, des questions se posent sur l'éthique des professionnels

Laurent Soumis

La poussière qui retombe sur l'élection municipale à Laval laisse en plan plusieurs questions sur les gestes de professionnels proches du régime. Censés garantir l'intérêt public et surveiller le comportement de leurs membres, les ordres professionnels observent le plus complet mutisme. À l'heure du «faire-faire» dans les municipalités, n'y a-t-il pas là une occasion de tirer la ligne?

Sur le bureau du super-ministre de la Sécurité publique et des Affaires municipales, Claude Ryan, les demandes d'enquête de l'opposition lavalloise sur l'administration Vaillancourt s'accumulent comme neige en tempête.

Après s'être dit peu enclin à intervenir en cours de processus électoral, le ministre devrait trouver ces jours-ci le calme et la sérénité nécessaires pour considérer une éventuelle enquête policière de la Sûreté du Québec sur la Société de transport de Laval, et d'une autre de la Commission municipale sur la gestion de Laval et de sa Corporation de développement économique (CODEL).

La campagne à Laval a donné lieu à diverses révélations concernant des professionnels qui gravitent autour du régime et de ses budgets municipaux.

Or, les syndicats des corporations professionnelles concernées n'ont reçu aucune plainte du public. Pris entre l'arbre et l'écorce, ils hésitent à prendre eux-mêmes une initiative que leur reconnaît la loi. Quant à elle, l'opposition lavalloise ne veut pas porter l'odieux de la démarche.

Pendant ce temps, à la CODEL, trois ingénieurs siègent au conseil d'administration qui autorise des prêts et garanties bancaires en faveur du Camp spatial dont ils obtiennent après coup les principaux contrats. Le témoignage du chef du cabinet du maire montre que ces personnes qui disposaient d'informations privilégiées ont exercé des pressions sur l'Hôtel de ville.

Or, leur code de déontologie stipule que l'ingénieur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Est en outre dérogatoire à la dignité de la profession le fait d'inciter quelqu'un de façon pressante ou répétée à recourir à ses services professionnels.

L'Ordre des ingénieurs a-t-il examiné les faits? Auquel cas, souscrit-il aux pratiques des fleurons de l'ingénierie lavalloise? Le public aimerait savoir.

Le mutisme alimentera le cynisme sur les corporations

Toujours à la CODEL, un autre membre du conseil, un comptable agréé cette fois-ci, obtient une lucrative étude de préféabilité sur le même projet. Constitue une infraction au code de déontologie le fait pour un comptable d'exprimer une opinion sur des états financiers d'un client dont il est administrateur. Sommes-nous ici en zone grise? Dans le territoire mal balisé des avant-projets qui servent à justifier les futures dépenses publiques?

À l'Hôtel de ville même, le vérificateur externe est nul autre que le cofondateur du parti au pouvoir qui contribue au surplus à sa caisse électorale. Le code interdit pourtant, non seulement les conflits d'intérêts, mais aussi leur apparence.

Sans brimer les libertés fondamentales sur lesquelles les comptables doivent aussi pouvoir compter, qu'en serait-il si le Vérificateur général du Québec se trouvait à être l'instigateur et supporter déclaré du Parti libéral?

Encore à la CODEL, un avocat qui siège au conseil obtient des contrats de fourniture pour son entreprise par l'intermédiaire de son frère chargé des approvisionnements. Le Barreau est-il impuissant lorsque les hommes de loi se transforment en hommes d'affaires?

Au parc industriel géré par la CODEL, un notaire, cette fois-là, enregistre une transaction basée sur de fausses prétentions.

N'y a-t-il pas lieu pour la Chambre des notaires de s'assurer que ses membres vérifient la capacité juridique de leurs clients? Faut-il vraiment une plainte pour que lumière soit faite sur cette transaction?

Les corporations peuvent se réfugier derrière l'inertie d'un ministre, le résultat d'un scrutin, les calculs tactiques d'une opposition ou le manque de vigilance des simples citoyens. A défaut de plainte, rien n'oblige en fait un syndic à démarrer une enquête ou à traduire un collègue, si besoin est, devant le comité de discipline.

Toutefois, les corporations auront plus de mal à expliquer au public comment il se fait qu'aucun de leurs membres — parmi lesquels il doit bien se trouver un ou deux lecteurs de journaux — n'ait jugé bon de saisir son ordre de questions qui sont du domaine public.

Leur mutisme alimentera le cynisme de ceux qui prétendent qu'elles existent d'abord et avant tout pour leurs propres membres.

En ne prenant pas l'initiative, elles laisseront en outre planer des doutes dommageables sur la réputation de personnes respectables et respectées. Ce faisant, elles mineront la confiance du public envers le système des corporations et leur propre profession.

Veulent-elles vraiment rejoindre les journalistes au sein du club des mal-aimés?

L'ENTREVUE

Claude Gosselin, apôtre de l'art contemporain

PAGE B 1



LE MONDE

La fin du monde n'était pas au rendez-vous

PAGE A 7



LES ACTUALITÉS

Les HÉC honorent Gérard Filion

PAGE A 3

La FTQ et le CTC réalisent la souveraineté-association

La succession est ouverte à la tête de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) après l'annonce, samedi, du départ de M. Fernand Daoust de la présidence de la centrale syndicale. Le choix du nouveau président se fera lors du congrès de la FTQ le mois prochain. Le candidat favori pour prendre en main la première centrale syndicale du Québec, avec ses 450 000 membres, semble

être M. Clément Godbout, actuel secrétaire général de la FTQ. M. Daoust quitte un poste qu'il a occupé pendant 2 ans et demi pour succéder encore une fois à l'ancien président de la FTQ, M. Louis Laberge, à la présidence du conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ. M. Laberge a quant à lui dirigé la FTQ pendant 25 ans.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Après s'être si souvent chamailés au cours du dernier quart de siècle, voilà que la FTQ et le Congrès du travail du Canada, la plus puissante machine syndicale du pays, s'apprentent à mettre les couverts pour célébrer un mariage. Celui de la raison, qui se traduira par l'autonomie pleine et entière de la FTQ au sein d'une nouvelle

association avec le cousin anglophone.

Il s'agit d'un pacte de souveraineté-association entre ces deux partenaires, dont le divorce avait pourtant été annoncé en avril 92, lorsque, réunis en congrès, les délégués du CTC refusèrent, pour la toute première fois, d'accorder un des quatre sièges de direction à la FTQ. Humilié, indigné, Fernand Daoust claqua la porte.

Dix-huit mois plus tard, après de longues négociations menées dans le plus grand secret, le revirement est spec-

taculaire; pour la première fois de son histoire, le CTC donnera un statut particulier à un de ses affiliés.

Pourquoi? Une raison, fondamentale.

Privé des 450 000 membres de la FTQ, de toute représentativité au Québec et du tiers de son budget, grâce aux millions de dollars provenant de la centrale, le CTC devenait un canard boiteux, perdant autant d'influence à

VOIR PAGE A 10: FTQ

La fête de «l'indépendance»



PHOTO AFP

DES JEUNES PALESTINIENS du camp de Chati, dans la bande de Gaza, transportent un portrait du leader palestinien Yasser Arafat dans le but de décorer le camp à l'occasion du cinquième anniversaire de la «déclaration d'indépendance de l'État palestinien». Cette déclaration avait été faite en 1988 à Alger par Yasser Arafat.

Arafat se dissocie de la violence

Le processus de paix reprend aujourd'hui au Caire

Jérusalem (Reuter) — Shimon Pérès a déclaré hier qu'Israël était résolu à poursuivre ses négociations avec l'OLP après la dénonciation par Yasser Arafat de cinq Palestiniens auxquels est imputé le meurtre d'un colon juif.

Le ministre des Affaires étrangères israélien, qui remplit l'office de premier ministre par intérim pendant la visite de Yitzhak Rabin à Washington, a dit que les attaques opérées par des Palestiniens hostiles aux négociations Israël-OLP n'empêcheraient pas leur reprise cette semaine.

«Il ne fait aucun doute qu'ils (les adversaires des pourparlers) tenteront encore de torpiller le processus de paix. Par conséquent, notre détermination n'en est que plus nécessaire», a-t-il dit à la radio israélienne.

«Nous ne laisserons en aucun cas le premier venu armé d'un couteau ou d'un fusil anéantir le processus de paix. Nous ne plierons pas. Ils ne nous feront pas céder à la panique. Nous agirons contre eux.»

Les négociations sur le retrait militaire israélien de la bande de Gaza et de la ville de Jéricho doivent reprendre aujourd'hui au Caire. En vertu de l'accord de paix bilatéral du 13 septembre, le retrait doit débuter en décembre.

À Tunis, le Fatah, principale composante de l'OLP, a mis en place des «comités d'action» en vue d'une relève immédiate de l'administration israélienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, rapportait hier l'agence pales-

VOIR PAGE A 10: ARAFAT

Le PQ se porte à la défense du «bingo convivial»

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le bingo s'est trouvé des défenseurs inattendus: il s'agit de quatre députés du Parti Québécois qui doivent aujourd'hui, à Montréal, reconstruire des journalistes.

L'affaire est très sérieuse, et mérite qu'on s'y arrête. Il s'agit ici de la survie d'organismes communautaires oeuvrant dans les quartiers pauvres de Montréal, qui, comme jadis les paroisses, joignent les deux bouts grâce aux profits de ce jeu qui attire surtout des femmes, peu scolarisées, à faible revenu.

Dans une lettre à la Régie des alcools, des courses et des jeux, les députés Harel, Boisclair, Boulerville et Bourdon déplorent que ce passe-temps, qui remplit les sous-sols d'église, soit en train de se transformer en véritable industrie, «au même titre que l'industrie du casino ou des vidéo-pokers».

Le bingo a généré un chiffre d'affaires de 131 millions de dollars en 1991-92 et 36 millions de profits, selon le PQ. Depuis le milieu des années 1980, le bingo passe des

salles paroissiales aux salles commerciales, écrivent les députés. «Une poignée de promoteurs, ajoutent-ils, mettent la régie devant le fait accompli pour obtenir des permis. Et ils contrôlent, dans certains cas, les organisateurs spécialisés embauchés par les organismes à but non lucratif, qui versent à ces promoteurs véreux une ristourne non déclarée.

Le bingo, c'est un chiffre d'affaires de 131 millions par année

«L'escalade du jeu orchestrée par Loto-Québec doit cesser», écrivent les députés.

«Avant d'être une industrie, le bingo est un jeu et doit le rester. La participation à une soirée de bingo est avant tout une activité sociale, une sortie, souvent la sortie de la semaine. Ce n'est pas tant l'aspect monétaire ni l'excitation de gagner qui attirent la majorité des joueuses, mais le côté social, communautaire, convivial».

La Régie des alcools, des jeux et des courses, créée en juin par le regroupement de trois organismes (la sainte trinité, blaguait-on dans l'entourage du ministre Ryan, qui en est responsable),

tient présentement une consultation au sujet de la règle-

VOIR PAGE A 10: BINGO



Une activité sociale, une sortie...

Les Français ne pensent plus qu'à ça: la semaine de 32 heures

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Vendredi matin, au lendemain du congé de l'Armistice où l'on est allé fleurir la tombe des poilus, Paris sort de sa léthargie. Enfin, pas tout à fait... puisque la moitié des salariés fait le «pont», une spécialité locale qui consiste à se voir accorder une journée de «rallonge» afin d'étirer le week-end. Une semaine plus tôt, toute la France avait déjà fait relâche pour se recueillir devant le caveau familial à l'occasion de la Toussaint. Les lycéens, eux, avaient eu droit à rien de moins que 10 jours de congé, histoire de rompre la monotonie de ce milieu d'automne.

Or, de quoi parle-t-on à la campagne comme à la

ville? Des grèves bien sûr. Mais surtout de la réduction de la semaine de travail à 32h! Alors que le pays chemine lentement vers les 3,5 millions de chômeurs, le sujet déchire la droite comme la gauche, passionne patrons et salariés, et enflamme députés et sénateurs. Après des dizaines d'articles, d'études et de débats, le Sénat vient de proposer d'expérimenter cette solution inédite au chômage. La mesure — prudente et qui doit encore être adoptée par l'Assemblée nationale — pourrait, dit-on, créer 5000 emplois d'ici la fin de 1994. Date après laquelle on pourrait généraliser l'expérience.

Pierre Larrourou n'en démord pas. Cet ingé-

nieur de 29 ans qui a lancé l'idée, après avoir profité d'une année sabbatique pour tout calculer, est convaincu d'avoir la solution à une partie du chômage français. Il suggère ni plus ni moins que de décréter la semaine de 32 heures (au lieu des 39 actuelles). Les baisses de salaires seraient limitées à 5% (3% pour les petits salariés, 8% pour les cadres). L'État exempterait de cotisations de chômage les employés et les employeurs à la condition que ces derniers s'engagent à recruter 10% de nouveaux employés. On créerait du jour au lende-

VOIR PAGE A 10: FRANÇAIS

INDEX

Les Actualités...A2
Agenda culturel...B6
Annonces classées...B5
Avis publics...B2
Culture...B8
Économie...B3
Éditorial...A8

Idees...A9
L'Entrevue...B1
Météo...B2
Le Monde...A6
Mots croisés...B5
Religions...B2
Les Sports...B5



Météo
Pluvieux
Max. 6
Détails en B2

Une entreprise
a été choisie comme
offrant le meilleur
service à la clientèle,
le meilleur rapport
qualité-prix
et comme étant
le meilleur citoyen
corporatif au Québec.
Pour savoir quelle est
cette entreprise,
c'est simple.
Prenez le téléphone
et faites le zéro.

• LES ACTUALITÉS •

L'éducation coopérative fait des émules

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

D'abord sceptique à l'idée de tenir un Sommet sur l'éducation coopérative, le président du Conseil de la coopération du Québec (CCQ), M. Claude Béland, soutient au contraire avoir découvert, dans ces assises au cours de ce week-end, l'existence d'un consensus qui dépasse largement les limites des coopératives», en ce qui concerne la volonté de promouvoir l'idéal coopératif.

L'appui le plus éloquent à ce consensus est sans doute celui de la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Mme Lorraine Pagé, laquelle a pris au départ «un engagement de constance», qui pourrait se manifester au cours des prochaines semaines de consultations de la ministre de l'Éducation en vue de définir une nouvelle vision de l'école. «Quand on discute d'école, on refait un projet de société», dit-elle.

À son avis, le monde coopératif doit suivre l'exemple de la Fondation de l'entrepreneurship qui a réussi à sensibiliser les milieux de formation professionnelle à l'importance de l'entrepreneur. Elle constate que les dirigeants d'entreprises ont toujours des représentants au sein des conseils

d'administration des collèges, des commissions scolaires et des universités. Bref, «le mouvement coopératif doit se mettre sur la carte pour influencer cette nouvelle école», soutient-elle.

Craignant voir le lancement d'une croisade, quelques-uns préviennent de «faire attention au dogmatisme». M. Robert Tremblay, membre d'une coopérative d'habitation de Sainte-Foy, invite à la prudence: «La coopérative n'est pas une panacée et elle doit grandir dans la mesure où les besoins apparaissent». Il insiste sur les moyens plutôt que sur la fin. On a d'ailleurs beaucoup parlé de moyens, de mécaniques et de comités au cours de ce Sommet tenu à l'UQAM, auquel plus de 330 personnes s'étaient inscrites.

M. Béland considère néanmoins que l'éducation coopérative porte essentiellement sur la fin et non sur les moyens. Il voit aussi l'éducation coopérative comme la fondation ou le solage du mouvement coopératif, «un sujet important dont on parle rarement, parce qu'on s'occupe à embellir le reste», ajoute-t-il.

Plusieurs autres intervenants ont parlé du grand rôle dévolu aux milieux scolaires, mais pas toujours

rempli. Par exemple, on ne trouve aucune formation coopérative en agro-nomie et l'enseignement serait de piètre qualité pour cette matière en droit et en comptabilité. On invite les universités à faire preuve de leadership, tout comme les Cégeps dont l'implication est jugée très faible.

La situation n'est pas facile non plus en milieu de travail. M. Béland lui-même a donné le cas du Mouvement Desjardins qui fait face à «un défi immense» pour la formation coopérative de son personnel. Desjardins avait 15 000 employés en 1980, il en a 38 000 maintenant et il en aura très bientôt 50 000 avec la venue de la Banque Laurentienne.

L'éducation coopérative peut cependant compter sur des appuis multiples. Par exemple, le président de la CSN, M. Gérald Larose, offre la disponibilité de son organisation envers la Fondation et le comité du suivi. La formation s'impose, mais il faut aussi une meilleure interprétation des contenus coopératifs, «spécialement pour les conseillers syndicaux», ajoute M. Larose.

Pour sa part, le ministre Gérald Tremblay a transféré des crédits de 2 millions\$ au CCQ, pour lui en confier l'administration. On a en outre créer

une Fondation d'éducation à la coopération qui peut déjà compter sur une caisse garnie de 135 000\$ et des engagements additionnels de 200 000\$. On se propose par ailleurs d'établir une Académie ou un Institut qui aura pour rôle de coordonner la formation spécialisée en coopération, de constituer un centre de documentation, d'identifier les besoins de formation, de gérer des projets de création de matériel pédagogique, etc.

Ce sont là toutes des propositions portant sur les moyens. Le Sommet s'est tout de même terminé sur le terrain des valeurs. M. Béland voit l'éducation coopérative comme une nécessité permanente, puisque «la coopération, comme le christianisme, est l'utopie dans la recherche de quelque chose qui est difficilement réalisable».

M. Garry Lavoie, président de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (elle fut l'initiatrice du Sommet), a présenté le problème d'une manière plus dramatique: «Le chômage, la violence, l'intolérance des uns et la trop grande tolérance des autres ont atteint un niveau que toute société qui se respecte ne peut ignorer. Il faut agir ou, tout au moins, réagir».

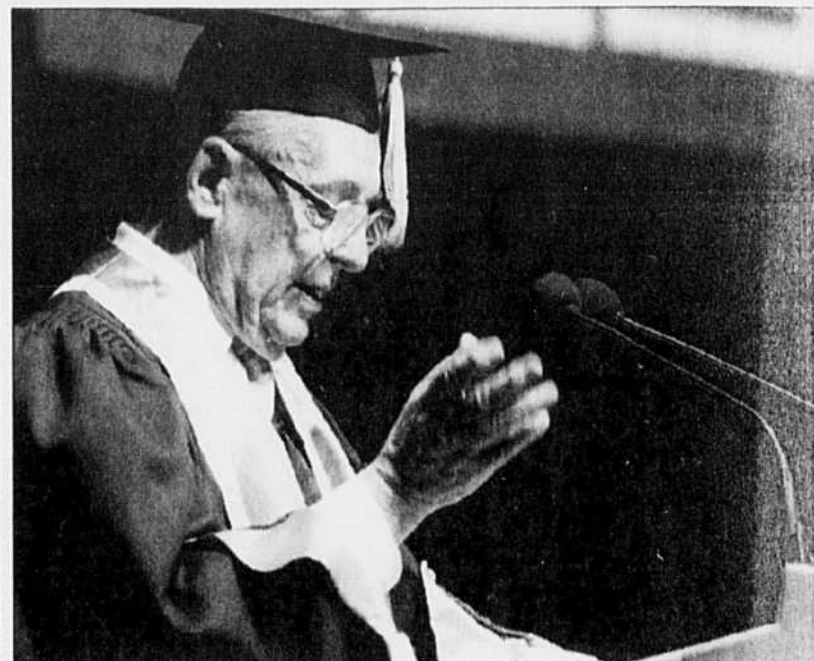


PHOTO ROBERT SKINNER

Gérard Filion a assuré les 600 nouveaux diplômés des HEC que la période actuelle ne restera pas morose interminablement.

Gérard Filion, docteur honoris causa des HEC

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Gérard Filion a été nommé docteur honoris causa de l'École des HEC, hier après-midi. L'ancien directeur du DEVOIR fit d'ailleurs sa licence aux Hautes Études Commerciales au début des années 30, à sa sortie du Séminaire de Rimouski. «J'ai fait mon entrée aux HEC en 1931, racontait-il à la collation des grades de l'École, en croyant que c'était la voie royale vers la fortune. Après trois ans d'études, j'ai plutôt été mis en chômage pendant une année complète. Ensuite, j'ai travaillé 28 ans pour les bonnes oeuvres, 12 ans à l'UCC et 16 ans au DEVOIR».

Il se définit d'abord comme «la bête noire de Duplessis», surtout de 1953 à 1958. Quand il a assumé la direction du journal en 1947, son prédécesseur, Georges Pelletier, était malade et immobilisé à son domicile depuis trois ans. Le tirage du quotidien ne dépassait pas les 18 000 exemplaires. «La haute et la basse rédaction totalisaient 20 journalistes, rappelle-t-il. On publiait huit, dix ou douze pages par jour, seize le samedi. Le DEVOIR n'était pas un journal d'opposition, c'était carrément un journal combattant. D'ailleurs, ce n'était pas difficile avec Duplessis à Québec et Camilien Houde à Montréal».

Gérard Filion était tellement une figure d'opposition qu'il n'a jamais réalisé une entrevue avec Duplessis. Il ne se souvient même pas de l'avoir rencontré, d'avoir discuté avec lui. A Québec, un correspondant du DEVOIR est bien allé un jour dans l'antichambre de Duplessis afin de lui poser des questions mais, après identification, il fut expulsé par Duplessis lui-même.

«Nous avons commencé notre opposition doucement, raconte-t-il en entrevue. Ça s'est accentué en 1952 et c'est devenu majeur aux élections de 56. Ensuite, nous avons déclenché l'affaire du gaz naturel. A Ottawa, le

débat faisait rage sur le pipe-line. J'ai appelé Rodolphe Casgrain, courtier en valeurs mobilières, président de Casgrain et Cie, et je lui ai demandé conseil pour savoir si des ministres québécois profitaient de cette transaction. Casgrain m'a suggéré de devenir actionnaire. J'ai donc acheté une action au nom de Pierre Laporte et je l'ai envoyée avec son action chez le registraire, en l'occurrence au *Montreal Trust*. Quatre ministres étaient détenteurs de titres. Quand nous avons publié la nouvelle, le tirage du journal est monté à 30 000 exemplaires».

En fait, le tirage avait augmenté une première fois lors de la disparition du journal *Le Canada*. Le DEVOIR se transforma dès lors en quotidien du matin et son tirage fut porté à 27 000 exemplaires. Avec la Révolution tranquille, le tirage atteindra les 42 000 exemplaires par jour. Gérard Filion resta sur le conseil d'administration du quotidien de la rue Notre-Dame jusqu'en 1968, et il a conservé son poste de premier fiduciaire jusqu'en 1976. Il estime avoir laissé le DEVOIR en très bonne situation financière. Il tient à dire que son successeur, Claude Ryan, quitta le journal en laissant un surplus d'un million de dollars. L'octogénaire ne parle pas des années 80. Mais il aime faire des blagues sur les années 30 et 40.

Gérard Filion a rassuré les 600 nouveaux diplômés des HEC en leur promettant que la période actuelle ne restera pas morose interminablement. Il se souvient de six années de crise économique et de six années de guerre. C'était pire. Quand il quitta Rimouski, il vint aux HEC sur la rue Viger à Montréal. Mais, il s'amenait en réalité à une succursale de l'Université Laval. Toute l'Université de Montréal était une filiale de l'Université Laval. En 1963, il fut nommé à la direction de la Société générale de financement, à la présidence de Sidbec, et en 1966 il fit le saut à la présidence de Marine Industries. Gérard Filion a pris sa retraite en 1974.

Black et Desmarais inquiètent Béland

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

«Quand je vois Black faire de l'oeil à Desmarais, ça m'inquiète», avoue M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins.

M. Béland a fait cette observation et quelques autres dans le cadre d'une intervention au Sommet sur l'éducation coopérative hier matin, alors qu'il soulignait l'importance des médias dans la société. «Il est très important de se préoccuper des moyens de communications, a-t-il dit; le subliminal, ça se fait tous les jours. On se fait charrier par la société qui mesure tout en économique».

L'inquiétude manifestée par M. Béland à propos de MM. Conrad Black et Paul Desmarais découle de la nouvelle parue samedi dans le DEVOIR à l'effet que ces deux magnats de la presse écrite au Québec et ailleurs ont déjà discuté de la possibilité de fusionner leurs actifs au Québec, c'est-à-dire UniMedia et Gesca qui contrôlent à eux deux pas moins de sept quotidiens, sans compter *The Gazette*, journal anglophone montréalais du groupe Southam, dont les deux plus importants actionnaires sont Power Corporation et Hollinger, l'un contrôlé par M. Desmarais, l'autre par M. Black.

M. Béland a aussi mentionné que seulement le DEVOIR avait diffusé cette information, un journal qui n'a aucune relation de parenté avec l'un et l'autre de ces empires financiers. Il a rappelé ensuite que le Mouvement Desjardins avait investi dans le DEVOIR, même si «d'un point de vue économique, ce n'était pas le meilleur placement».

Il y avait peu de journalistes pour «couvrir» la séance plénière et la conclusion de ce Sommet sur l'éducation coopérative, ce qui a incité M. Béland à mentionner qu'il n'y avait pas de gros engagements des médias pour un tel événement, se demandant même sur qui il faudrait compter pour assurer l'éducation coopérative.

M. Béland n'a pas voulu parler davantage de cette question en quittant rapidement le lieu de la conférence de presse.

Dépôt du rapport sur les techniques de reproduction

Ottawa (PC) - Après quatre ans, trois reconductions de mandat, 25 millions \$ et beaucoup de controverse, le Commission royale sur les techniques de reproduction doit remettre aujourd'hui son rapport au premier ministre.

Les recommandations du document de plus de 1000 pages seront rendues publiques, mais à une date encore inconnue. Il est du reste certain que le rapport de la commission, créée en 1989 par le gouvernement conservateur, provoquera des étincelles lorsque le public et les critiques en prendront connaissance. Les critiques soutiennent que la science encourage la société à cautionner des pratiques mises de l'avant par l'Allemagne nazie.

Forum national sur le cancer du sein

La gêne des victimes

Les femmes souffrant de cette maladie veulent partager leur expérience

PRESSE CANADIENNE

Lorsque Beverly Campbell a senti une petite bosse dans son sein droit, il y a 12 ans, le chirurgien qu'elle a consulté lui a dit de ne pas s'inquiéter. «C'est probablement la ménopause», lui avait-il dit à l'époque.

Il avait tort: Mme Campbell souffrait en réalité de cancer du sein et s'est battue pendant un an et demi pour qu'on la prenne au sérieux. Aujourd'hui, elle croit que ses chances de vaincre la maladie ont été sérieusement diminuées par ce délai indu.

Et le drame, c'est que le cas de Beverly Campbell est loin d'être unique. Une Canadienne sur neuf aura, à un moment de sa vie, à faire face à un diagnostic de cancer du sein, la forme de cancer qui frappe le plus les femmes. Cette année seulement, la maladie sera détectée chez 5400 femmes. Mais «ce diagnostic vient bien souvent trop tard pour plusieurs femmes, explique Mme Campbell. Nous devons nous battre pour que les médecins prennent cette douleur en considération».

À la suite de son expérience, Beverly Campbell a fondé le groupe Action cancer du sein, qui regroupe maintenant 125 membres.

Plusieurs groupes de pression rassemblant des femmes atteintes de la maladie sont d'ailleurs nés dans les dernières années, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Ce sont les revendications, largement médiatisées, des groupes de pression sur le sida, qui ont fait prendre conscience de l'importance du lobbying aux femmes préoccupées par le cancer du sein.

Commes les malades atteints du sida, les femmes souffrant de cancer du sein ont dû surmonter une gêne initiale pour revendiquer publiquement. «Parler en public, c'est admettre que vous souffrez de la maladie et c'est déjà très difficile», souligne Mme Campbell.

Ce sont d'ailleurs les activités des groupes de pression comme celui de Mme Campbell qui ont poussé le gouvernement fédéral à inclure les témoignages de 150 femmes atteintes du cancer du sein au programme du Forum national sur cette maladie.

«Ce sera la première fois de l'histoire canadienne que des femmes souffrant de la maladie pourront partager leur expérience et échanger des points de vue à un niveau national», lance Mme Campbell. Le forum, qui rassemble des chercheurs, des travailleurs sociaux et des politiciens, veut établir des priorités nationales pour la recherche sur le cancer du sein. On désire également discuter des soins et du support à donner aux victimes de la maladie.

Pour Mme Campbell, une plus grande partie de l'argent alloué à la recherche devrait être consacrée à la prévention de la maladie. Les chercheurs devraient se pencher, par exemple, sur les liens possibles entre le cancer du sein et la dégradation de l'environnement, plutôt que sur les plus prestigieuses recherches sur les traitements de la maladie. «Et nous voulons être reconnues comme faisant partie des experts qui peuvent traiter de la question du cancer du sein, conclut Mme Campbell. Qui mieux que nous peut en parler?»

Projet de loi 142

Québec veut légaliser le travail au noir, croit Larose

LE DEVOIR

Le président de la CSN, M. Gérald Larose, a dénoncé hier la réforme de l'industrie de la construction proposée par le ministre du Travail du Québec, M. Norman Cherry. M. Larose accuse le gouvernement de vouloir légaliser le travail au noir en déreglement la construction résidentielle.

Le projet de loi 142, modifiant la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, conduira, selon lui, à l'anarchie.

Interrogé à l'émission «Aujourd'hui Dimanche» sur les ondes de la Société Radio-Canada, le président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, M. Gaétan Rouillard s'est pour sa part dit agréablement surpris de la teneur du projet de loi 142 qu'il considère comme «une victoire pour le secteur de l'habitation. On n'imaginait pas une libéralisation aussi grande. Mais on va enfin pouvoir offrir aux consommateurs une concurrence au marché noir».

Par contre, pour Jean Lavallée, président de la FTQ-Construction, «c'est une très grande déception. Cela va amplifier les problèmes sur les chantiers de construction. Cette déreglementation très rapide, c'est très dangereux. Il se peut que la violence s'instaure sur les chantiers.»

«Pour voir Paris, j'aurais fait n'importe quoi... même économiser.»

J'en avais envie depuis si longtemps. Alors je me suis présentée à la Banque Nationale, j'ai ouvert un compte et j'y ai déposé vingt dollars chaque semaine. Et me voilà à Paris! Ce soir, je mange dans un bistrot avec une copine. Après, on sort. Demain, on verra. Mais j'ai un problème. Pas une minute à moi pour envoyer quelques cartes postales!

Les comptes d'épargne

BANQUE NATIONALE
Notre banque nationale

soirée

relations

Repenser le système pénal

Quel est l'état actuel de notre système pénal? Quelle sorte de justice l'État assume-t-il? Quels sont les effets de cette justice sur les contrevenants, les victimes et la communauté tout entière? Y a-t-il des alternatives qui puissent tenir compte à la fois des contrevenants, des victimes et de la communauté?

Pour nous aider à cerner les contours de ces questions et à réfléchir sur des alternatives au système actuel, nous avons invité:

M. Michel Dunn, détenu, auteur de trois ouvrages relatifs à notre thème

Mme Deborah Martin Koop, engagée au Mennonite Central Committee (MCC), Canada

M. André Normandeau, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal

Mme Johanne Vallée, directrice générale de l'Association des Services de Réhabilitation Sociale du Québec

Cette soirée spéciale de débat sur le système pénal est organisée conjointement avec le Conseil des Églises pour la justice et la criminalité, à l'occasion de son 15^e anniversaire de fondation au Québec.

Le lundi 15 novembre 1993, de 19h30 à 22h00

À LA MAISON BELLARMIN (Métro Jarry)

CONTRIBUTION VOLONTAIRE : 3,00 \$

LES SOIRÉES RELATIONS SONT ORGANISÉES PAR LE CENTRE JUSTICE ET FOI

À lire dans le numéro du mois de novembre de la revue Relations:
L'URGENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
25, Jarry Ouest, Montréal, H2P 1S6 — Tél.: (514) 387-2541



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2
Tél.: (514) 845-7874 Tél. (514) 981-0000

La maîtrise des intangibles

• LES ACTUALITÉS •

Discrimination à l'envers en Ontario

Le gouvernement de Bob Rae affiche un poste qui exclut les hommes de race blanche, anglophones et sans handicap

Toronto (PC) — Dans leur volonté d'augmenter l'accès à l'égalité en emploi aux femmes, aux minorités visibles et aux autres groupes défavorisés par la société les gouvernements doivent-ils aller jusqu'à carrément discriminer contre la classe privilégiée — c'est-à-dire les hommes de race blanche?

Cette épineuse question est revenue sur le tapis en Ontario, à la suite d'un affichage de poste controversé dans la fonction publique ontarienne.

Le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae — le gouvernement provincial le plus engagé au Canada dans la lutte anti-discrimination — a en effet affiché la semaine dernière un poste de directeur du cabinet au Conseil de gestion.

Il s'agit d'un poste de cadre fort rémunérateur, offrant un traitement annuel variant entre 74 375\$ et 111 600\$. Mais dans son affichage, le gouvernement a écrit que le poste était limité aux femmes, aux minorités visibles, aux handicapés, aux francophones ou aux autochtones. C'est l'une des premières fois au Canada qu'une politique d'embauche exclut de façon aussi explicite un groupe de la société — soit les hommes de race blanche, anglophones et sans handicap. Cet affichage a été dénoncé par les partis d'Opposition, qui l'ont qualifié de «discrimination à l'envers» et de «disgrâce».

Le *Toronto Sun*, en éditorial, a parlé de «Rae-cisme» (faisant un jeu de mots avec le nom du premier

ministre Bob Rae).

«C'est du racisme pur et simple», écrit le *Toronto Sun*. Bien que cette politique d'embauche n'ait techniquement rien à voir avec la future loi sur l'accès à l'égalité en emploi que le gouvernement entend adopter au printemps — loi qui s'applique aux secteurs public et privé mais qui exclut les francophones dans ses groupes désignés — on craint qu'il ne soit un exemple de ce qui viendra avec la future loi. Sans le dire explicitement, le gouvernement veut instaurer un système de quotas, similaire à ce qui a été fait aux États-Unis, écrit le quotidien *The Globe and Mail* dans un récent éditorial.

Ce journal — qui, soit dit en passant n'a qu'une femme et aucune minorité visible dans une équipe de sept patrons à l'éditorial — conclut que la politique du gouvernement est «cinglée».

Même les défenseurs d'une loi sur l'accès à l'égalité en emploi disent que la formulation de l'affichage est une erreur. «Nous sommes d'accord avec le principe — de donner l'emploi à un membre des groupes désignés — mais c'est politiquement stupide de dire qu'on va exclure les hommes blancs du poste», a déclaré Judy Rebick, l'ex-présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, lors d'un entretien à La Presse Canadienne.

«Cela va jeter de l'huile sur le feu, cela va alimenter le backlash qui a cours en ce moment contre la

discrimination positive», ajoute-t-elle.

Président de l'Association canadienne des droits et libertés civiques, Alan Borovoy croit que le gouvernement Rae s'est trompé en disant que le poste était «limité» aux groupes désignés.

«Nous n'avons pas d'objection à ce que l'on se fixe des objectifs d'embauche, que l'on fasse des pressions, mais il ne faut pas donner un traitement injuste à un groupe sous prétexte qu'il a été favorisé dans le passé», déclare le président de l'association, qui appuie l'idée de discrimination positive.

La controverse a embarrassé le gouvernement Rae. Interrogé à ce sujet à la législature cette semaine, le premier ministre a refusé tout commentaire. Le ministre responsable, M. Brian Charlton, a quant à lui défendu sa politique en disant qu'elle était «équitable» et que c'était les médias qui avaient gonflé l'affaire. M. Charlton a expliqué que cet affichage était une mesure «exceptionnelle» qui ne toucherait qu'un pour cent de la main-d'œuvre. C'est un instrument exceptionnel plutôt qu'un instrument normal», a déclaré le ministre.

On est donc loin de la loi sur l'accès à l'égalité en emploi qui, elle, va toucher tous les employeurs de la province de l'Ontario. La mesure est appliquée parce que les postes de cadre dans la fonction publique sont détenus en majorité par des hommes blancs anglo-saxons, a poursuivi M. Charlton.

Les programmes d'indemnisation prennent fin le 15 mai

Tobin ne laissera pas tomber les pêcheurs de l'Atlantique

Ottawa (PC) — Le ministre des Pêches et Océans Brian Tobin promet de ne pas laisser tomber les pêcheurs et les travailleurs d'usine des provinces atlantiques lorsque les programmes d'indemnisation prendront fin le 15 mai prochain.

«Je ne peux pas vous dire quelles mesures seront prises après le 15 mai car il est beaucoup trop tôt pour cela, a-t-il précisé mais je peux vous assurer que ce gouvernement n'abandonnera pas les pêcheurs et les travailleurs d'usine des provinces atlantiques en mer sans



Brian Tobin

canot de sauvetage, a-t-il ironisé. Vous pouvez compter là-dessus». Au cours d'un entretien téléphonique accordé à la Presse Canadienne, le fougueux Terre-Neuvien a promis de ne pas «tourner le dos» aux pêcheurs et travailleurs des usines de transformation.

Selon lui, le gouvernement devra sans équivoque «maintenir un genre de programme de soutien du

revenu».

L'an dernier, le gouvernement fédéral a suspendu pour deux ans la pêche à la morue du nord, à Terre-Neuve.

La compétence du Dr Yale est clairement reconnue

Note de la rédaction

Le 2 mars 1988, LE DEVOIR publiait un reportage dans lequel était mise en cause l'intégrité du docteur Pierre-Paul Yale. Une enquête a été tenue postérieurement, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, sur l'administration et le fonctionnement d'un «Centre hospitalier» déterminé visant entre autres les faits mentionnés dans l'article du DEVOIR. Les témoignages donnés à cette enquête, les documents qui y

ont été produits, et encore plus les conclusions du commissaire-enquêteur, indiquent clairement qu'il n'y avait pas lieu de faire quelque reproche au Dr Yale quant à sa conduite, et de plus reconnaissent clairement sa compétence. LE DEVOIR regrette vivement que son article du 2 mars 1988 ait pu causer des ennuis au Dr Yale et a accepté en réparation de publier le communiqué suivant du Dr Yale, dont ce dernier prend évidemment la responsabilité.

Communiqué du Docteur Pierre-Paul Yale

Lorsqu'un quotidien comme LE DEVOIR met en doute notre crédibilité professionnelle en attaquant notre conduite et notre compétence, cela oblige les gens de notre entourage à prendre position rapidement, et ce, avant de connaître tous les faits. Heureusement, cette histoire était tellement grotesque que la plupart des personnes y étant intéressées de près m'ont accordé leur confiance. Cette période n'a évidemment pas été facile, mais je préfère parler de mes réalisations plutôt que de consacrer mon énergie à démentir les insinuations de l'époque.

Permettez-moi d'abord de remercier vivement tous ceux qui m'ont appuyé très sincèrement et publiquement dès le début de cette enquête, et plus particulièrement nombre de professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, les membres du département de psychiatrie et le Comité exécutif du Conseil des médecins et dentistes de l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville et, enfin, M. Joaquim Bastida, directeur général de cet hôpital qui a mentionné à la presse ne pouvoir se prononcer sur les dites allégations, mais pouvoir confirmer que «Dr Yale était un médecin dont les compétences professionnelles étaient grandement appréciées de tous ses confrères et de ses patients».

Je voudrais également remercier le Dr René St-Arneault, président de Systèmes et de Développement Purkinje inc., qui, avant même la fin de l'enquête, m'a offert le poste de vice-président et de chercheur principal de Développement Purkinje, qui mène actuellement un projet informatique d'envergure internationale sur le dossier-patient.

Rappelons qu'au Centre hospitalier Ste-Thérèse, où a eu lieu l'enquête, j'avais innové en concevant et en implantant un logiciel qui permettait la gestion informatisée du dossier médical de chaque patient. L'achat d'un logiciel médical novateur a sans

doute provoqué à l'époque une réaction normale de quelques journalistes en regard des coûts. Notez que cette nouvelle méthode de travail, bien plus efficace que l'ancienne, est toujours en place. Ce travail de pionnier a même conduit la société Purkinje à approfondir certaines idées qui étaient sous-jacentes à la création de ce logiciel médical, dont le prix serait aujourd'hui considéré comme dérisoire.

En effet, la mise au point d'outils informatiques exige maintenant le regroupement d'effectifs médicaux et de capitaux très importants. Forts de ces deux éléments, Systèmes et Développement Purkinje, auxquels je suis maintenant associé, ont entrepris la réalisation d'un dossier clinique informatisé qui permet l'élimination complète du dossier sur papier tant pour les cliniques médicales que pour les centres hospitaliers.

Ce système comprend plusieurs banques d'information sur des sujets éminemment utiles au clinicien dans l'exercice quotidien de sa profession. Le système est conçu en fonction de l'utilisation par le médecin d'un stylo électronique lui permettant d'écrire directement sur l'écran de son micro-ordinateur portatif. Il pourra donc l'employer dans des milieux diversifiés tels que les cliniques médicales, les centres d'accueil et, éventuellement, les hôpitaux généraux et universitaires. Je suis donc extrêmement fier de participer à la mise au point de cet outil révolutionnaire.

Je tiens expressément à remercier l'ensemble des 50 employés qui sont affectés à ce projet de la confiance qu'ils m'ont témoignée et les quelque 200 médecins consultants, qui y travaillent également, de leur précieuse collaboration.

En guise d'épilogue de cette mise en cause de mon intégrité, j'aimerais enfin remercier tous les médecins qui ont recommandé ma nomination comme Fellow de l'American Psychiatric Association, titre reçu à San Francisco en mai 1993.

Les faits étant rétablis, je peux maintenant considérer cette fâcheuse affaire comme faisant partie du passé.

Il est toujours joli le temps passé...

La livre de beurre coûtait 76 cents il y a vingt ans mais...

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La livre de beurre coûtait 76 cents, le billet de théâtre 4,50\$, mais à 500\$ un lave-vaisselle se vendait 50\$ de plus qu'aujourd'hui. La vie était-elle plus facile il y a vingt ans? Pour célébrer son 20e anniversaire, le magazine *Protégez-vous* a posé la question aux Québécois, et 72% d'entre eux ont répondu qu'elle était plus facile en 1973.

Ce sondage a été réalisé en août dernier par la firme SOM auprès d'un millier de Québécois, et les résultats sont publiés dans le dernier numéro de *Protégez-vous*, qui s'est également amusé à tracer un portrait de la consommation d'il y a vingt ans.

Selon le sondage, 72% de la population adulte du Québec garde l'impression que sa qualité de vie ou son niveau de vie était meilleur il y a vingt ans, «malgré les progrès technologiques, malgré la prolifération de nouveaux produits et services et une amélioration des conditions relatives à l'habitation, à l'équipement ménager, au transport et aux loisirs», remarque le magazine.

Dix-sept pour cent des répondants croient que la vie était plus difficile il y a 20 ans, et 9% qu'il n'y a eu aucun changement. Interrogés sur les secteurs de consommation qui leur causent «plus de problèmes» qu'il y a vingt ans, 72% des répondants estiment que le crédit pose davantage de problèmes. L'utilisa-

tion des cartes de crédit a connu une hausse vertigineuse depuis 20 ans, ajoute le magazine, contribuant à accroître l'endettement des ménages.

Cinquante-cinq pour cent des Québécois estiment que la publicité est plus «problématique» qu'il y a vingt ans, et 54% que l'automobile pose plus de difficultés aux consommateurs.

Dans les domaines de l'alimentation et de l'habitation, le jugement est moins sévère. Plus de la moitié de la population croit que les produits de consommation courante sont de moindre qualité aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Mais, curieusement, 70% des consommateurs affirment que la qualité des services (services financiers, transport en commun, services personnels) s'est améliorée.

On pourra méditer sur la nature de ces réponses, qui traduisent peut-être une sorte de nostalgie idéalisée. *Protégez-vous* complète son reportage par une longue liste de prix comparés entre 1973 et 1993. Ainsi, on constate qu'il y a vingt ans, la caisse de 24 se vendait 68 (21\$ en moyenne aujourd'hui), le litre

de lait 29 cents (contre 1\$ en 93), le paquet de 25 cigarettes 62 cents, contre 6,30\$ aujourd'hui.

Les automobilistes se rappelleront que la contrevention pour stationnement interdit à Montréal s'élevait à 5\$, et que le prix moyen d'une voiture était de 4000\$ (contre 15 000\$ aujourd'hui). Le coût d'achat moyen d'une maison était de 20 000\$, contre 100 000\$ aujourd'hui, et le revenu familial moyen était de 12 000\$, contre 48 600\$ en 1991.

Mais plusieurs appareils n'ont presque pas changé de prix. Ainsi, une bouilloire se vendait 32\$, contre 40\$ aujourd'hui, alors qu'un grille-pain, une machine à écrire et une montre se vendent moins cher aujourd'hui. Les condoms ont doublé de prix, les chaussettes ont triplé, les chaussures pour hommes ont quadruplé. Le magazine n'a pas comparé le prix du Colombie, mais il remarque que le billet d'Inter-Loto et de Mini se vend exactement au même prix... pour des lots quand même plus substantiels qu'il y a vingt ans!

LA CUEILLETTE DE VÊTEMENTS D'HIVER POUR LES ENFANTS

par les agents immobiliers de ROYAL LEPAGE

Afin de venir en aide aux enfants démunis, tous les AGENTS IMMOBILIERS DE ROYAL LEPAGE de la province de Québec recueilleront des vêtements propres d'enfants dans le cadre de leur vaste opération

«ENFANTS AU CHAUD»

Le public est invité à aller porter ses sacs de vêtements d'enfants à la succursale de ROYAL LEPAGE la plus près de chez eux (ou à téléphoner à la succursale pour qu'un agent aille les chercher). Nous comptons sur votre générosité pour habiller chaudement cet hiver nos enfants dans le besoin.

Début de l'Opération ENFANTS AU CHAUD:

lundi 1er novembre 1993

Fin de l'Opération ENFANTS AU CHAUD:

dimanche 21 novembre 1993

Ces vêtements seront remis par les AGENTS DE ROYAL LEPAGE à des organismes communautaires de leur quartier/ville qui s'assureront que les familles qui en ont vraiment besoin les reçoivent rapidement.

DONNEZ
CHALEUREUSEMENT!
AU NOM DES ENFANTS,
MERCI BEAUCOUP!



ROYAL LEPAGE

FINIE LA CHASSE AU CADEAU RÊVÉ!

Le tourbillon des fêtes approche et vous cherchez un cadeau original, inusité, utile, intelligent et durable? Bref, vous redoutez la panne d'inspiration et vous voulez sortir des sentiers battus? C'est dans la poche! Offrez un abonnement au Devoir.

Plus encore!

En offrant un abonnement d'au moins 13 semaines du lundi au samedi, vous recevrez en cadeau le tout nouveau T-shirt LE DEVOIR.

Remplissez dès aujourd'hui le bon de commande ci-dessous et postez-le à: Service des abonnements, Journal LE DEVOIR, 2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 ou expédiez-le par télécopieur au (514) 985-3390.

CHOIX D'ABONNEMENT* (taxes incluses)

	LUNDI AU SAMEDI	LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI SEULEMENT
13 SEMAINES	59,86 \$	44,63 \$	19,53 \$
26 SEMAINES	113,06 \$	84,56 \$	38,16 \$
52 SEMAINES	199,95 \$	155,02 \$	73,91 \$

MODE DE PAIEMENT

CHEQUE OU MANDAT-POSTE ☐ VISA ☐ MASTERCARD ☐ AMERICAN EXPRESS ☐ ENVOYEZ-MOI LA FACTURE ☐

N° DE CARTE: DATE D'EXPIRATION: SIGNATURE:

ENVOYEZ L'ABONNEMENT-CADEAU À:

NOM: PRÉNOM: ADRESSE: App: VILLE: PROVINCE: CODE POSTAL: TEL. (DOMICILE): TEL. (BUREAU): DATE DE DÉBUT DE L'ABONNEMENT:

VOS COORDONNÉES:

NOM: PRÉNOM: ADRESSE: App: VILLE: PROVINCE: CODE POSTAL: TEL. (DOMICILE): TEL. (BUREAU):

* CES PRIX SONT VALABLES POUR LES ABONNEMENTS LIVRÉS PAR CAMELOT SEULEMENT.

COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DU DEVOIR POUR OBTENIR LES PRIX DES ABONNEMENTS LIVRÉS PAR LA POSTE (ENTRE 7 h 30 et 16 h 30, DU LUNDI AU VENDREDI): (514) 985-3355 (RÉGION DE MONTRÉAL) OU 1-800-463-7559 (EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL). OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1993.

VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE 3 À 4 SEMAINES APRÈS RÉCEPTION DE VOTRE PAIEMENT POUR LA LIVRAISON DE VOTRE T-SHIRT.

• LES ACTUALITÉS •

La Loi de l'environnement va protéger tous les cours d'eau et les milieux humides

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La totalité des cours d'eau et des milieux humides du Québec, qu'ils se situent sur des terres publiques ou privées, vont être bientôt protégés par la Loi de l'environnement, c'est-à-dire 15 jours après la publication des dans la Gazette officielle du nouveau régime de protection environnemental.

En effet, le gouvernement a entériné mercredi dernier d'importants changements apportés en 1988 à la Loi de l'environnement par son ministre responsable d'alors, M. Clifford Lincoln, aujourd'hui député fédéral, et éoffés lors de la révision du règlement sur l'administration de cette loi.

Plusieurs ministères ont tenté, au cours des dernières années, de paralyser l'entrée en vigueur de ces amendements législatifs, adoptés à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Tous avaient de bonnes raisons pour justifier d'être... exemptés de cette loi qui n'est pas sans conséquence pour les propriétaires privés.

Le monde agricole, qui avait bénéficié jusqu'ici d'importantes exemptions, ne pourra plus draguer, remplir ou remblayer des cours d'eau pour drainer ses terres sans obtenir une autorisation préalable du ministère de l'Environnement.

La même obligation s'appliquera à tous les propriétaires du Québec qui seraient désormais tentés d'assécher, de remblayer ou d'altérer un milieu humide sur leur terrain.

Il en sera de même pour toutes les personnes qui s'autorisaient jusqu'ici de capter un cours

d'eau derrière un mini-barrage pour se construire un lac artificiel.

La permission du ministère sera désormais exigée pour toute forme de modifications que quelqu'un pourra apporter par une construction, voire une «activité», dans un «cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière.

Tout projet susceptible d'altérer les milieux aquatiques ou humides devra faire l'objet d'une évaluation environnementale sommaire par les fonctionnaires pour être éventuellement autorisée.

Peu d'exemptions au nouveau régime

Partout en Amérique du Nord, on protège de plus en plus systématiquement les milieux humides, y compris sur les terrains privés, en raison de leur importance déterminante pour la survie des espèces vivantes.

En plusieurs endroits, on interdit carrément de leur toucher, sauf cas de force majeure, ce qui est loin du régime québécois où on permet sauf s'il y avait des séquelles importantes. L'évaluation publique en audiences des projets d'altération ne s'applique qu'aux dossiers majeurs.

Jusqu'ici, seuls les grands cours d'eau québécois étaient protégés par la Loi de l'environnement et ses règlements. Par exemple, le règlement sur l'évaluation environnementale ne protégeait que les effluents de première et deuxième importance du Saint-Laurent et quelques cours d'eau désignés. Le reste, malgré son importance pour l'écosystème, avait statut de fossé municipal ou régional. Les milieux humides, pour leur part, étaient pratiquement sans protection.

Le règlement accepté par le cabinet provincial contient très peu d'exemption au nouveau régime de protection des cours d'eau et des milieux humides. Il n'exclut, en réalité, que les constructions et travaux déjà régis par d'autres lois et règlements relatifs aux forêts et aux mines, ainsi qu'au régime de protection des rives et du littoral, déjà appliqué — en principe — par les municipalités.

Le seul ministère qui ait obtenu un feu vert permanent est celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) pour les travaux destinés à consolider la situation des espèces animales, comme la construction de passes migratoires, le nettoyage des lacs et cours d'eau sans dragage, l'aménagement de frayères et la destruction des barrages de castors nuisibles.

Il ne sera pas non plus nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation de l'Environnement pour pêcher ou faire du nautisme sur un cours d'eau.

L'exigence d'obtenir préalablement un certificat d'autorisation de l'Environnement est cependant abolie dans le cas de plusieurs activités qui n'ont rien à voir avec les cours d'eau mais qui sont susceptibles d'affecter le milieu.

Ainsi, il ne sera pas nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour la construction d'établissement de production animale, la démolition de bâtiments, la construction de rues ou de routes, l'installation d'appareils de combustion de faible puissance, certains travaux de recherche et de projets-pilotes, le creusage de fossés, plusieurs usages de pesticides, plusieurs types d'épandages en milieu agricole comme les engrais, les activités d'aménagement forestier, etc.

Conférence de Seattle sur l'Asie et le Pacifique

Courte sera la rencontre entre Chrétien et Clinton

Ottawa (PC) — Lors de sa première rencontre avec le président américain à Tokyo en juillet dernier, Kim Campbell a eu droit à une rencontre complète, à une conférence de presse conjointe et à une promenade dans la limousine anti-balles de Bill Clinton.

Jean Chrétien, lui, obtiendra un entretien de 30 minutes avec le président, à Seattle vendredi.

Les responsables canadiens et américains minimisent les différences, disant que c'est davantage une question d'horaire et d'opportunité plutôt qu'un refroidissement des relations canado-américaines à la suite du changement de gouvernement à Ottawa.

La première rencontre de M. Chrétien avec M. Clinton depuis que les libéraux ont pris le pouvoir se déroulera dans le cadre de la conférence de l'Agence de coopération économique pour l'Asie et le Pacifique, qui compte 15 pays.

Il s'agira d'une rencontre d'une demi-heure à laquelle ne participera aucun ministre. Aucune conférence de presse conjointe n'est prévue. «C'est la première occasion qu'auront le président et le premier ministre d'être ensemble et cela en soi est important», a maintenu un responsable canadien haut-placé.

Mais M. Chrétien a déjà dit qu'il souhaite une relation plus formelle avec

son homologue américain et non des voyages de pêche, des chansons, des end, événements qui ont marqué les relations de Brian Mulroney avec les anciens présidents Ronald Reagan et George Bush.

M. Chrétien a annoncé une ligne plus dure avec Washington sur certains dossiers tels l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), auquel il veut apporter des modifications.

«Les affaires sont les affaires, l'amitié est l'amitié, et les deux ne peuvent être mélangées», a dit M. Chrétien peu après son assermentation en tant que premier ministre.

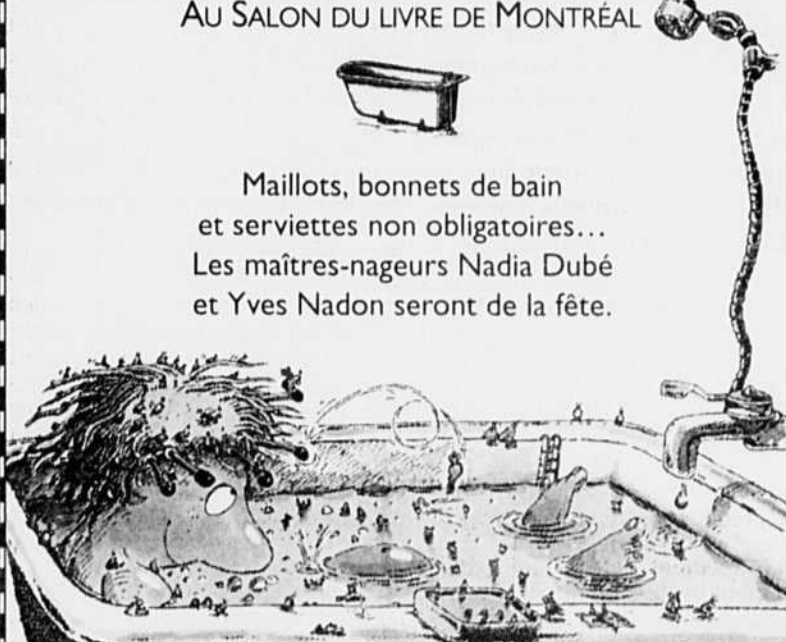
Et alors que M. Mulroney a déjà chanté *When Irish Eyes are Smiling* en compagnie de Ronald Reagan lors d'un gala, M. Chrétien a plaisanté en disant qu'il n'avait pas de voix. L'ancien premier ministre Kim Campbell semblait poursuivre la tradition de Mulroney avec M. Clinton à Tokyo, où leur prise de contact au sommet économique du G-7 incluait d'autres ministres et une conférence de presse conjointe.

Apparemment, Mme Campbell s'est si bien entendue avec M. Clinton que le président américain a fait installer un drapeau canadien sur le devant de sa voiture et il l'a reconduit au sommet afin de poursuivre la conversation.

VENEZ PRENDRE

un bain de lecture

AU SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL



Maillots, bonnets de bain et serviettes non obligatoires... Les maîtres-nageurs Nadia Dubé et Yves Nadon seront de la fête.

Gallimard Jeunesse



XXX^e
ANNIVERSAIRE

le Cinéma Parallèle présente

BCP : 30 ANS DE PUB

UNE SÉLECTION DE FILMS PUBLICITAIRES CRÉÉS ET RÉALISÉS PAR BCP DE 1963 À 1993

Cinéma Parallèle 3682, BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTRÉAL
TÉLÉPHONE : 843-4725 Admission : 5,00 \$ 15 NOVEMBRE 93 : 17 h 30 • 18 h 30 • 19 h 30
16 NOVEMBRE 93 : 17 h 30 • 18 h 30 • 19 h 30 17 NOVEMBRE 93 : 17 h 00 • 18 h 00



FOIRE D'ART CONTEMPORAIN

Du 11 au 15 novembre 1993 Place Bonaventure - hall sud

Pays invité: le Mexique

Dernière chance de visiter
Entrée libre à l'art contemporain (ELAAC)

Nous tenons à remercier nos subventionneurs et nos commanditaires

ARTE AL DIA
ARTSPEAK
ASCENSEURS RÉ-NO LTÉE
CICOMA, CABINET-CONSEIL EN MARKETING DIRECT
CINÉMA LIBRE
CONSEIL DES ARTS DU CANADA
CONSEIL DES ARTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
CONSULAT GÉNÉRAL DU MEXIQUE
DANIELLE BELLEMARRE, CGA, HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DU MEXIQUE
LE DEVOIR
HILTON MONTRÉAL - BONAVENTURE
IMAGE ACTUELLE
LATIN AMERICAN ART MAGAZINE
L.L. LOZEAU
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES
MICROSERV
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL MEXICAIN
MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS DU CANADA
MINISTÈRE DE LA CULTURE DU QUÉBEC
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
MUSÉO TECHNI
PÂTISSERIE LE PALTOQUET
PLOUK DESIGN
PRATT & WHITNEY
PRODUCTIONS PIXART
TEL-AV
TOUT AUTOUR ATELIER D'ENCADREMENT
VIA ROUTE
LE VIDÉOGRAPHE
LE VIGNOBLE LA BAUGE
VILLE DE MONTRÉAL - CIDEC

FILMS

Lundi, le 15 novembre 1993

11 h 30 **Barbara Kasten: painting with light**
États-Unis, 1991, 20 min., anglais
Réalisation: Susan R. Murphy

13 h 00 **Frida**
Mexique, 1985, 108 min., anglais
Réalisation: Paul Leduc

15 h 00 **German Venegas**
Mexique, 26 min., espagnol
Réalisation: Jorge Prior

16 h 00 **Eloy Tarcisio «De tunas sangrantes»**
Mexique, 26 min., espagnol
Réalisation: Jorge Prior

18 h 00 **Carla Rippey «El sueno que come al sueno»**
Mexique, 26 min., espagnol
Réalisation: Jorge Prior

AUTRES ACTIVITÉS

Visites commentées
Animateur : Jean Dumont, critique d'art
Coût : 5\$ par personne - Inscription à l'accueil

Ateliers d'arts plastiques
Direction de l'éducation et documentation du Musée d'art contemporain de Montréal

«Coup de coeur» des directeurs
Conservatrice invitée: Anouk Magnan

Heures d'ouverture:
Lundi 15 novembre
de 11 heures à 19 heures

Entrée libre

Entrée libre à l'art contemporain (ELAAC)
est une réalisation de l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal)

Personnel de l'A.G.A.C.M.
Frank Aupiais
Loffi Balhoul
Claude Bouffard
Martine Dallaire
Louise Lagacé
Lyné Legault
Monique Prunac

entrée libre à l'art contemporain

ELAAC MONTRÉAL 1993

LE MONDE

PERSPECTIVES

La relève est-elle prête chez les Palestiniens?

Amman (Reuter) — Les difficultés que rencontrent les Palestiniens à préparer l'autonomie de Jéricho et de la bande de Gaza en incitent plus d'un au pessimisme, un mois avant la date prévue pour le début de la phase de transition.

Les négociations sur la passation des pouvoirs progressent peu, celles qui ont trait aux relations futures de l'OLP avec la Jordanie périment et les dissensions internes de l'organisation pourraient mettre en péril l'ensemble du processus.

«Je ne suis pas optimiste quant à notre capacité à respecter le calendrier», dit Tayssir Aroui, conseiller de l'équipe qui a engagé les négociations avec Israël voici deux ans à Madrid.

«De Madrid jusqu'au mois dernier, je n'ai jamais eu un tel sentiment», ajoute-t-il dans son bureau d'Amman après avoir contribué à élaborer un document qui demande à Yasser Arafat de mieux ajuster sa politique à la situation.

Aux termes de l'accord OLP-Israël signé en septembre à Washington, l'armée israélienne doit se retirer de la bande de Gaza et de Jéricho en quatre mois à compter du 13 décembre. À terme, les Palestiniens misent sur un retrait israélien de tous les territoires occupés afin de créer leur propre État.

Les Israéliens, eux, voient dans le processus amorcé un moyen de mettre à l'épreuve les intentions des Palestiniens et leur capacité à gérer leurs propres affaires, le respect du calendrier acquérant une importance particulière.

Tout en assurant que les Palestiniens seraient prêts à assumer la relève administrative en un mois, un responsable de l'OLP a reconnu que le choix des personnes appelées à diriger le nouveau gouvernement risquait de ne pas être fixé dans ce délai.

A Tunis, l'agence palestinienne Wafa a rapporté hier que le Fatah, principale composante de l'OLP, a mis en place des «comités d'action» pour une relève immédiate de l'administration israélienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Le Conseil révolutionnaire du Fatah, réuni vendredi et samedi sous la présidence de Yasser Arafat, a aussi approuvé officiellement l'accord de paix signé avec Israël.

Selon des représentants de l'OLP, ces comités superviseront le passage de l'administration israélienne à un contrôle palestinien pendant la formation d'une Autorité palestinienne nationale. En plus de Gaza et Jéricho, les Palestiniens doivent obtenir une autonomie limitée dans le reste de la Cisjordanie.)

Les divergences de vue avec la Jordanie ont reçu moins de publicité. Les tractations bilatérales ont produit quelques projets d'accord mais, selon des responsables de l'OLP, Yasser Arafat les a rejetés après avoir d'abord paru les accepter.

Un aspect capital de l'accord envisagé concerne l'activité bancaire dans les territoires occupés, assumé avant 1967 par des banques jordaniennes. Les Palestiniens jugent toujours celles-ci nécessaires mais, craignant un contrôle économique d'Amman sur la Cisjordanie, réclament un droit de regard sur les décisions de la banque centrale jordannienne.

Le système bancaire conditionne la structure financière qu'attendent les donateurs internationaux pour commencer à fournir une assistance. Nul n'est prêt à accepter la gestion financière secrète pratiquée par Yasser Arafat dans le passé.

L'arrière-plan de ces difficultés, dont elle est peut-être la cause centrale, on trouve une lutte pour le pouvoir apparue dans l'OLP depuis la signature de l'accord de paix. Selon des responsables, Abou Mazen, l'homme qui signa le document à Washington, adresserait tout juste la parole à Yasser Arafat.

De nombreux courants divergents parcourent l'OLP mais l'antagonisme principal oppose ceux qui acceptent la direction personnelle de Yasser Arafat à ceux qui exigent un partage du pouvoir. «Conduire une révolution est une chose, construire un État en est une autre», souligne Tayssir Aroui.

La révolte que l'on perçoit est encouragée par la fréquente incision du président de l'OLP — qui a maintes fois différé des nominations importantes — et par le contrôle exclusif qu'il s'est octroyé à la tête d'un organisme appelé à gérer sur le plan économique la future région autonome.

Rares sont ceux qui s'attendent à voir évincer de force Yasser Arafat, faute de remplaçant incontestable. Mais beaucoup craignent qu'une lutte interne prolongée compromette le processus engagé en fanfare.

Des dissidents chinois sortent de l'ombre



PHOTO AFP

NEUF DISSIDENTS chinois de premier plan ont fondé hier un groupe, la «Charte de la paix», appelant le Parti communiste à accepter une transition pacifique vers une démocratie multipartite sous peine de voir la violence accoucher de changements jugés inéluctables. Les membres fondateurs du groupe, réunis à Pékin, ont adopté les 10 articles d'un projet de charte, parvenu à l'AFP, qui proclame que «le rapide développement d'une économie de marché requiert inévitablement la mise en place d'une démocratie politique pluraliste». Tous les signataires ont participé aux mouvements pro-démocratiques de 1979 ou de 1989, et plusieurs d'entre eux ont fait de la prison. «Puisque une démocratie politique pluraliste est une nécessité historique inéluctable, nous ne pouvons pas ne pas demander: ce processus s'opérera-t-il en Chine par des moyens pacifiques ou non pacifiques?» interroge le groupe hier, dans un appartement de Pékin, cinq d'entre eux donnaient une conférence de presse: de gauche à droite, Sha Yuguang, Chen Lu, Qian Yumin, Liu Nianchun et leur chef, Qin Yongmin.

Les forces d'Hekmatyar progressent à l'est de Kaboul

Sarobi (AFP) — Les forces du premier ministre Gulbuddin Hekmatyar, leader du groupe Hezb-I-Islami, ont repoussé hier celles de son principal adversaire Ahmed Shahd Massoud dans une violente bataille qui se poursuit dans la vallée de Tagab à l'est de Kaboul.

Sous la pression du Hezb, les partisans d'Achmed Shah Massoud, ancien ministre de la Défense, ont du reculer hier vers leur bastion de Nijrab (environ 70 km au nord-est de Kaboul), après avoir perdu la ville de Tagab.

Des hauteurs surplombant Sarobi, un bastion du Hezb à l'est de Kaboul, des panaches de fumée noire s'élevaient dans la vallée, où l'on entendait l'écho de la canonnade et le vrombissement intermittent de l'aviation gouvernementale.

A Kaboul, des responsables du ministère de la Défense contrôlé par Massoud ont qualifié la bataille de Tagab de «décisive» et fait état de «lourdes pertes de part et d'autre», sans précisions chiffrées. Des responsables du Hezb ont affirmé avoir fait 250 morts dans les rangs de Massoud.

Depuis deux semaines, autour d'une ligne de front fluctuante, les deux factions s'affrontent pour le contrôle de Tagab, une localité située entre deux bastions stratégiques: Nijrab pour les forces de Massoud et Naghlu, une hauteur surplombant Sarobi, pour le Hezb-I-Islami.

Des responsables du ministère de la Défense ont déclaré qu'ils espéraient chasser le Hezb de la vallée de Tagab dans les trois prochains jours. Un haut responsable du ministère a indiqué, sous le couvert de l'anonymat, que le commandant Massoud espérait recevoir l'aide des

forces ouzbèkes du général Dostam, qui occupent une partie de Kaboul.

Dans son quartier général, au dessus de Sarobi, le commandant Zardad, un des principaux commandants du Hezb à l'est de Kaboul, a affirmé que ses forces avaient pris toutes les hauteurs surplombant Nijrab et qu'il comptait prendre ce bastion du commandant Massoud dans les prochaines heures.

Selon des sources concordantes, Tagab, qui était contrôlée par les forces de Massoud, est tombée aux mains du Hezb.

Des hauteurs de Sarobi, on pouvait voir les taches noires des tanks progressant dans le fond de la vallée de Tagab.

Depuis la chute du régime communiste du président Najibullah, en avril 1992, les deux factions — composées principalement, pour l'une, de Pachounes du Sud et, pour l'autre, de Tadjikes du nord — se sont livrés de nombreux combats pour le contrôle de Kaboul, sans vainqueur ni vaincu.

C'est la première fois que le théâtre des opérations militaires se déplace sur une grande échelle en dehors de Kaboul, où le calme régnait hier.

Deux journalistes étrangers, Terence White, journaliste néo-zélandais travaillant pour l'AFP, et John Jennings, journaliste américain à l'Agence Associated Press, qui avaient été capturés lundi par le Hezb auraient été transférés hier à Charasyab, quartier général de Gulbuddin Hekmatyar, à 25 kilomètres au sud de Kaboul, selon un commandant du Hezb-I-Islami.

Mandela a un rôle pour de Klerk

Ixopo (Reuter) — Nelson Mandela a déclaré hier au Natal que le président sud-africain Frederik de Klerk pourrait encore jouer un rôle gouvernemental après les élections d'avril prochain, les premières ouvertes à toutes les communautés du pays.

Ces propos du président du Congrès national africain (ANC) sont en contradiction avec ceux qu'il avait tenus la veille dans la

même province. Il avait alors affirmé que l'actuel chef de l'État n'aurait plus sa place dans un gouvernement démocratique et l'avait accusé de livrer une véritable guerre aux Noirs.

Plus soucieux hier de se concilier une partie des Blancs et d'autres minorités, il a assuré à un groupe d'hommes d'affaires métis et blancs réunis à Ixopo que l'ANC préconisait un gouvernement d'union nationale pouvant même comprendre des partisans de l'apartheid et Frederik de Klerk.

BOSNIE

L'ONU assure la sécurité de malades

Deux hôpitaux abandonnés sur la ligne de front entre Croates et Musulmans

Sarajevo (Reuter) — Des casques bleus danois et suédois tentent d'assurer la sécurité de plus de 570 malades hospitalisés, dont des enfants et des handicapés mentaux, menacés par les combats en Bosnie centrale, a-t-on appris hier auprès de l'ONU.

Les hommes de la Forpronu ont fourni des vivres à ces malades, abandonnés à leur sort par le personnel médical des hôpitaux de Fojnica et Bakovici, situés sur la ligne de front.

Les deux hôpitaux n'ont plus d'électricité et seuls 200 des malades qui s'y trouvent peuvent marcher. Les autres sont en chaise roulante, cloués au lit ou mourants. Une soixantaine d'entre eux sont des enfants.

La Forpronu a précisé à Sarajevo que la situation restait calme à Bakovici mais était tendue à Fojnica. Samedi, les obus sont tombés toute la journée au rythme d'un par heure à deux kilomètres au nord de cette ville.

L'armée bosniaque s'est apparemment retirée de Fojnica mais en conserve le contrôle depuis les positions qu'elle occupe tout autour, a-t-on ajouté de source onusienne.

Radio Sarajevo, contrôlée par les Musulmans, a accusé les hommes du Conseil de défense croate (HVO) d'avoir ouvert les hostilités dans ce secteur.

La radio croate a rapporté pour sa part que le HVO avait repoussé une offensive musulmane, en infligeant d'importantes pertes à l'ennemi et en capturant plusieurs villages.

La Forpronu a également signalé des tirs d'artillerie au nord de Vares, aux mains des Musulmans, et la destruction de Borovica, un village croate à 12 km à l'ouest de Vares.

Les villageois ont fui après la destruction de leurs maisons et l'incendie de l'église.

Toujours selon la Forpronu, les bombardements ont redoublé d'intensité samedi sur la ville musulmane assiégée d'Olovo, au nord-est de Sarajevo.

De source proche du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), on estime que les centaines de civils qui se trouvent à Olovo sont dans une situation désespérée.

Ils n'ont ni vivres ni assistance extérieure depuis deux mois et subissent les pillonnages réguliers des forces serbes.

L'aide humanitaire organisée par l'ONU a été interrompue il y a trois semaines en Bosnie centrale à la suite du meurtre d'un chauffeur de camion danois. Les autorités bosniaques et croates ont accepté vendredi de laisser deux convois humanitaires traverser les zones de combats.

L'ONU a également signalé des combats à Mostar samedi.

Radio Sarajevo a rapporté qu'un bombardement croate avait fait sept morts dans la partie musulmane de la ville. La radio croate a accusé les forces musulmanes d'avoir tiré des charges explosives sur les positions croates.

Radio Sarajevo a également fait état de combats entre Musulmans dans l'enclave séparatiste de Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie.

Victoire du statu quo à Porto Rico

San Juan (AFP) — Les premiers résultats partiels du référendum sur l'avenir politique de Porto Rico, qui s'est tenu hier dans l'île, donnaient une majorité relative en faveur de l'actuel statut d'autonomie, à l'issue d'un vote très serré.

Après dépouillement de 151 des 1784 bureaux de vote, 49,5% des électeurs se sont prononcés pour le statut actuel d'État libre associé aux États-Unis (ELA), alors que 45,9% d'entre eux se sont déclarés en faveur du rattachement aux États-Unis.

Selon ces chiffres diffusés par la commission électorale, seulement 3,5% des électeurs des 151 premiers bureaux de vote ont opté pour l'indépendance de l'île. Les bulletins blancs représentaient 0,2% des suffrages et environ 1,1% des bulletins ont été déclarés nuls.

Les derniers sondages réalisés avant le vote pronostiquaient un score très serré entre autonomistes et partisans du rattachement pour faire de Porto Rico le 51e États de l'Union. Les indépendantistes étaient crédités d'environ 5% des voix.

FRANCE

Les Verts virent à gauche

Lille (Reuter) — Réunis pendant trois jours en assemblée générale à Lille, les Verts ont mis, avec Dominique Voynet à la barre, le cap à gauche et évité l'éclatement du mouvement tirailé depuis des mois par un combat de chefs.

Avec 62,3% des votes, Dominique Voynet a su rassembler autour d'elle des militants désunis et prendre le relais d'Antoine Waechter, leader historique des écologistes français.

Majoritaire depuis 1986 sur la ligne du «ni-ni» (ni droite, ni gauche), le camp d'Antoine Waechter n'a recueilli qu'un peu plus d'un tiers des suffrages des délégués.

La nouvelle majorité a su rallier les courants représentés par Andrée Buchmann, qui pesait 15% au début des débats, par la présidente de la région Nord-Pas-de-Calais, Marie-Christine Blandin, par l'ancien communiste Pierre Juquin et l'ex-trotskyste Jean Paul Delage.

Les 800 Verts réunis à Lille ont également renouvelé par quart les membres du conseil national inter-

régional (CNIR). Ce scrutin a confirmé la nouvelle tendance. La liste Voynet y a obtenu 42,6% des suffrages, celle d'Antoine Waechter 37,5% et celle de Dominique Plancette, proche de Dominique Voynet, 14,5%.

Les candidats pour les élections européennes seront désignés dans une quinzaine de jours lors de la prochaine réunion du CNIR. Une motion proposée par Antoine Waechter, qui proposait de désigner les dix premiers de la liste des cette assemblée générale, n'a obtenu que 49,4% des voix.

Le texte sur lequel les Verts ont retrouvé un semblant d'unité situe le parti «dans l'opposition au présent gouvernement comme dans l'opposition par rapport au précédent».

L'ancrage à gauche avoué ne s'affiche ainsi pas ouvertement.

Seules sont exclues officiellement «toutes discussions avec l'extrême droite, les ultras libéraux et les nationalistes».

RELAIS D'AFFAIRES

RELAIS & CHATEAUX
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY

Grand Prix National de la Gastronomie 1993 "La Table d'Or". Un relais pour les gourmets: vous attendez 26 chambres luxueuses. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le Lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Forfait conférence incl. 3 repas, 2 pauses-café, service. 140\$/p.p. occ. simple/jour ou 110\$/p.p. occ. double/jour.

Tel.: (819) 842-2451

LAURENTIDES / SAINTE-ADELE

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE

Sainte-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits.

Tel. sans frais de Mt: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-LE-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS

À St-Marc-sur-le-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu, où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles.

Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231



loto québec

6/49
Tirage du 93-11-13
5 6 12 13 34 45
Numéro complémentaire: 22

SELECT
Tirage du 93-11-13
17 22 26 27 35 37
Numéro complémentaire: 30

MISE-TÔT 12 18 27 38
GAGNANTS LOT
91 549,40 \$

Extra
NUMÉROS LOTS
914355 100 000 \$
14355 1 000 \$
Tirage du 93-11-13 4355 250 \$
355 50 \$
55 10 \$
5 2 \$

RÉSULTATS

loto-québec

GAGNANTS LOTS
6/6 1 5 764 305,30 \$
5/6+ 3 330 296,40 \$
5/6 386 2 053,60 \$
4/6 23 595 64,40 \$
3/6 455 063 10,00 \$

Vente totale: 24 792 352,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$
Prochain tirage: 93-11-17

GAGNANTS LOTS
6/6 0 1 000 000,00 \$
5/6+ 1 25 476,10 \$
5/6 21 808,70 \$
4/6 1 254 63,20 \$
3/6 21 833 5,00 \$

Ventes totales: 921 319,00 \$
Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

• LE MONDE •

EN BREF

NOUVEAU PRÉSIDENT
AU PAKISTAN

Islamabad (Reuter) - Farouk Leghari a été intronisé hier huitième président du Pakistan et s'est engagé à limiter les pouvoirs de sa fonction, qui lui permettent notamment de révoquer le premier ministre. Cette disposition devrait permettre à son allié Benazir Bhutto d'être le premier chef du gouvernement pakistanais à accomplir la totalité de son mandat. «Je désire l'atténuation de certains pouvoirs présidentiels prévus par le huitième amendement (de la constitution)», a-t-il dit après sa prestation de serment, faisant ainsi allusion aux dispositions de loi martiale permettant au chef de l'Etat de révoquer le gouvernement. Farouk Leghari, ministre des Affaires étrangères de Benazir Bhutto, a été élu samedi par un collège de grands électeurs, à la majorité écrasante de 274 voix contre 168 à son opposant, le président par intérim Wassim Sajjad. Ce résultat dépasse toutes les espérances du premier ministre et conforte sensiblement la position de son gouvernement de coalition, arrivé au pouvoir le mois dernier.

RETOUR DES REFUGIÉS
AU BURUNDI

Dar es Salaam (Reuter) - Les militaires de Burundais qui s'étaient réfugiés en Tanzanie pour échapper aux affrontements tribaux ont commencé à regagner leur pays, a déclaré hier la radio tanzanienne. D'après la radio, qui cite la police des frontières, 20 000 personnes sont déjà revenues au Burundi. Elle ajoute toutefois que beaucoup de riverains du lac Tanganyika passent la journée au Burundi et la nuit dans la ville frontière tanzanienne de Kigamba, de crainte de nouveaux massacres. L'ONU estime que 700 000 Burundais se sont réfugiés au Rwanda, au Zaïre et en Tanzanie après la tentative de coup d'Etat du 21 octobre. Celle-ci avait eu pour conséquence une vague d'affrontements tribaux extrêmement meurtriers.

ROME VA
RECONNAÎTRE LA
MACÉDOINE

Rome (AFP) - L'Italie a l'intention de reconnaître «dans quelques jours» la Macédoine, a indiqué à la presse le ministre italien des affaires étrangères Beniamino Andreatta, samedi à Trieste (nord-ouest), en marge d'un colloque sur la région de Trieste comme zone frontalière. La reconnaissance de la république de Macédoine par l'Italie devrait intervenir à la veille du sommet extraordinaire des ministres des affaires étrangères de la CEE, prévu le 23 novembre à Strasbourg, où sera discuté la situation dans l'ex-Yougoslavie, a indiqué hier le journal financier Il Sole 24 Ore, citant M. Andreatta. Cette décision de l'Italie sur la Macédoine devrait provoquer une forte réaction de la Grèce qui milite au sein de la communauté européenne pour un refus de cette reconnaissance. Jusqu'à présent seule la Belgique, rappelle le quotidien italien, n'a pas suivi la Grèce sur ce point.

WASHINGTON
RENONCE À
BOMBARDER LA
CORÉE DU NORD

New York (Reuter) - L'administration Clinton a écarté l'éventualité de raids aériens contre les centrales nucléaires nord-coréennes, a rapporté hier le magazine Time. L'hebdomadaire écrit qu'il a appris que des responsables du gouvernement américain avaient «étudié» et écarté — la possibilité de lancer une attaque aérienne pour détruire le programme nucléaire du régime communiste. Time ne donne pas d'autres détails mais souligne qu'après analyse, il s'est avéré qu'une attaque des installations nucléaires nord-coréennes libérerait dans l'atmosphère de la région des niveaux inacceptables de radioactivité. La semaine dernière, le président Bill Clinton avait souligné qu'il ne pouvait pas laisser la Corée du Nord se doter d'armes nucléaires et que toute invasion par les troupes nord-coréennes de la Corée du Sud serait considérée comme une agression contre les Etats-Unis. Par ailleurs, la Corée du Nord a prévenu hier que les manœuvres américano-sud-coréennes prévues cette semaine pourraient être une source de guerre. «Nous prévenons une nouvelle fois et solennellement que les autorités sud-coréennes et les Etats-Unis seraient tenus pour totalement responsables des conséquences incalculables que pourraient entraîner leurs manœuvres provocatrices de guerre contre le Nord», dit un communiqué de Pyongyang diffusé par l'agence de presse KCNA reçue à Tokyo.

UKRAINE

La fin du monde n'est pas au rendez-vous

Kiev était le point le plus proche du cosmos, selon la Grande Fraternité blanche

Kiev (Reuter) - La fin du monde prophétisée par la secte de la Grande Fraternité blanche n'a pas eu lieu hier à Kiev, où quelques centaines de personnes s'étaient rassemblées devant la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev pour le «Jugement dernier».

«C'est fini pour aujourd'hui. La fin du monde est annulée», a déclaré par téléphone le vice-ministre ukrainien de l'Intérieur, Valentin Nedrehailo, peu après midi, l'heure jusqu'à laquelle les autorités craignaient des incidents.

Quelques centaines de personnes se sont massées sur la place située devant Sainte-Sophie, premier sanctuaire mondial de l'Eglise orthodoxe slave, que la secte millénariste avait choisie en tant que «point le plus proche du cosmos».

Il n'y a pas eu de violences. Trois jeunes femmes exposant les objectifs de la secte, dont les deux dirigeants — la «déesse vivante» Marina Tsvygoun et son mari Iouri Krivonogov, «prophète» de la Fraternité — ont

été arrêtés dans la semaine.

«Ma fille nous a quittés en août et nous avons reçu une lettre nous invitant à la rencontrer ici à Kiev», a dit Nina Chitchoukina, venue de l'ex-république soviétique du Kazakhstan, en montrant la photo d'une femme brune et souriante de 35 ans.

«Nous resterons ici toute la journée, davantage s'il le faut. Natacha n'allait même pas à l'église. Puis elle s'est entichée de ces gens qui erraient en ville en vêtements blancs. Ils ont téléphoné quelquefois. Elle était si confiante, elle croyait à 300% que ce serait la fin du monde.»

Des dizaines de journalistes étaient venus à Kiev, des rumeurs ayant laissé présager un suicide collectif tels que ceux des sectes de Waco (Texas) et de Jonestown (Guyana).

La secte a trouvé un terrain favorable parmi des jeunes qui affrontent l'évolution rapide et le chômage massif de l'ère post-soviétique. D'après ses brochures, Marina Tsvygoun, 33 ans, était censée «ressusciter» devant Sainte-Sophie avec près de 150 000 «apôtres et anges».

Les autorités ukrainiennes avaient annoncé qu'elles s'opposeraient à tout acte de violence venant de la



Un policier a procédé à l'arrestation d'une manifestante hier à Kiev.

secte. Durant la semaine, des adeptes avaient fait irruption à Sainte-Sophie et endommagé des icônes inestimables lors de heurts avec les forces de l'ordre.

A bord de deux cars stationnés devant la cathédrale, des policiers communiquaient par talkie-walkie avec des collègues. La présence de

membres de la secte a été signalée en divers points, mais les journalistes qui s'y sont précipités en sont revenus bredouilles.

Environ 570 des 779 adeptes interpellés depuis un mois étaient toujours en détention. Plus de 300 observent une grève de la faim pour obtenir leur libération.

Marina Tsvygoun — «Maria Devi Christos» pour ses adeptes — a été inculpée de vandalisme après les incidents à la cathédrale, délit mineur qui a permis de la maintenir en détention hier. Iouri Krivonogov est inculpé d'extorsion de fonds. Tous deux avaient prédit que le cataclysme aurait lieu sans leur présence.

«Le soleil brille et les frères et sœurs sont en prison et en bonne santé», a dit Valentin Nedrehailo.

Samedi, la télévision avait rapporté, en citant le ministère de l'Intérieur, que des troubles étaient possibles hier et le 24 novembre — date à laquelle devait initialement se produire l'«apocalypse» — et que l'on risquait d'assister à des suicides.

«La Fraternité blanche réunit des clochards de toute l'ancienne Union soviétique», disait une banderole brandie par un homme en toque de fourrure. Un Ukrainien d'une quarantaine d'années a lancé: «Evidemment, c'est ridicule, comment le monde prendrait-il fin ici et non, par exemple, à Moscou?»

«Tout ça finira mal», a dit pour sa part un chômeur. «Ces courses m'ont coûté 40 000 karnonavets (le tiers de l'allocation mensuelle minimum).

PAS LAMBINE
LA BERLINE.

LA NOUVELLE BERLINE SPORT INTEGRA

Si les quatre portes vous chloroforment

généralement, voici une bonne dose d'adréna-

line : la berline Integra 1994, avec le panache et

la fougue de l'Integra, deux portes en prime.

⊗ La voiture la plus populaire de sa catégorie

pendant deux années de suite est vantée

comme étant «vraiment une excellente

voiture»*. Pas surprenant. Sa grande soeur,

l'Acura NSX, partage avec elle quelques traits

de famille comme l'injection programmée de

carburant, la suspension indépendante à

double fourchette et les amortisseurs à action

progressive aux quatre roues. Et des caractéristiques

avant-gardistes de sécurité comme

les deux coussins de sécurité gonflables, les

freins ABS et les renforts structuraux dans

chacune des quatre portes. Quatre portes... ça

commence à être plus intéressant, pas vrai?

⊗ Et comment! L'Integra est «à la fois

amusante à conduire et nettement sportive»**,

avec sa boîte à 5 vitesses, ou une boîte auto-

matique à 4 vitesses avec contrôle Grade Logic

qui rend les changements de vitesses plus souples

et plus précis que jamais. ⊗ Cela donne une

voiture «toute nouvelle et très améliorée»†.

Et encore plus améliorée grâce au Plan d'As-

sistance routière Acura Plus pour 3 ans, en

équipement standard, en plus de la garantie de

5 ans/100 000 km†. Venez faire un essai routier

de la berline Integra. Vous serez littéralement

transportés par cette quatre portes.

INTEGRA 1994
ACURA
LES VOITURES CONSTRUITES DE MAIN DE MAÎTRE

*Automobile, Août 1993 **Motor Trend, Août 1993 †Car and Driver, Août 1993 ‡Selon la première éventualité

ACURA PLUS
255, boul. Seigneurie, Blainville Tél.: 435-4455

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean Talon O., Montréal Tél.: 340-1344

PRESTIGE ACURA
3700, Autoroute 440, O., Laval Tél.: 745-1234

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain, Anjou Tél.: 354-8811

ACURA GABRIEL
4648, boul. St. Jean, Dollard-des-Ormeaux Tél.: 696-2991

ACURA RIVE-SUD
820, boul. Taschereau, Greenfield Park Tél.: 443-6555

É D I T O R I A L

Coup de tonnerre
dans la construction

Jean-Robert Sansfaçon

L'industrie de la construction est en état de choc. Tout le monde savait qu'à la suite du Sommet du mois dernier, le ministre du Travail, M. Normand Cherry, proposerait des changements à la loi. Mais personne ne s'attendait à ce qu'il aille aussi vite et aussi loin.

Ainsi donc, le Conseil des ministres a décidé de donner un grand coup dans la réglementation de cette industrie. En dérégulant le secteur résidentiel, le gouvernement veut même aller plus loin que le ministre du Travail l'avait souhaité dans le document de consultation présenté au Sommet, il y a à peine trois semaines. Maintenant que le projet de loi est sur la table, il faudra que ce gouverne-

ment, en fin de mandat, attache bien ses bretelles. Car l'ouragan syndical sera terrible.

L'industrie de la construction est malade. Depuis des années, des décennies même, la construction est quasiment devenue une industrie étatique tant elle dépend du gouvernement pour guérir ses maux bobos. Encore cette année, il a fallu prolonger deux fois le décret régissant les conditions de travail, et on le fera une troisième fois en décembre, la dernière, faut-il espérer.

Québec veut donc mettre fin à l'absurde en remettant aux syndicats et entreprises la charge de négocier et d'appliquer les conditions de travail, comme partout en Amérique.

Par ailleurs, il y aurait désormais quatre conventions de travail plutôt qu'une, afin de tenir compte des conditions spécifiques à chaque secteur (résidentiel, institutionnel, industriel et voirie). L'idée ne fait pas l'affaire de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), la centrale patronale qui verrait fondre ses pouvoirs au profit des associations sectorielles, ni de la CSN dont les membres, surtout concentrés dans le secteur résidentiel, essuieraient des pertes importantes.

Pour résoudre le problème aigu du protectionnisme provincial, le projet de loi veut cesser d'obliger les entrepreneurs à détenir une place d'affaires au Québec.

Une réforme
difficile,
imparfaite,
mais
combien
essentielle

Voilà d'ailleurs la seule proposition du ministère qui ait fait l'unanimité lors du Sommet. Heureusement, le gouvernement va plus loin en permettant à tout ouvrier qualifié de travailler dans la région de son choix, avec priorité aux résidents de la région où ont lieu les travaux. Aujourd'hui, sublime aberration, il est impossible à un Gaspésien de venir travailler à Montréal, et vice versa.

Le projet de loi devient plus radical, plus controversé aussi, quand il entend déréguler la construction et la rénovation d'immeubles résidentiels de huit logements ou moins: plus besoin de carte de compétence, encore moins de carte syndicale, sauf pour les travaux de plomberie et d'électricité. Par contre, pour éviter que n'importe qui s'improvise entrepreneur, la licence restera obligatoire et il faudra adhérer à un programme de garantie. Quoi qu'on prétende, le gouvernement a raison d'affirmer que ce système serait au moins aussi efficace sinon plus, pour assurer la qualité des travaux, que l'obligation actuelle de recours à des ouvriers syndiqués.

Il y a longtemps que cette mesure est attendue de tous les consommateurs pour lesquels la réalisation de travaux, aux conditions du décret, est devenue inabordable. Ce sera donc au marché de fixer les prix. La mesure suffira-t-elle pour ralentir la montée du travail au noir? Ce n'est pas certain. Comme il n'est pas sûr que le recours à une main d'œuvre moins coûteuse, mais souvent moins compétente, bénéficiera au consommateur. On sait cependant que plusieurs ouvriers du secteur résidentiel désormais privés de toute protection syndicale, les moins expérimentés surtout, subiront le contrecoup dans leurs conditions de travail. Si tempête il y a d'ici l'adoption de la loi, c'est de ce côté qu'elle viendra. Reste à savoir si le cabinet libéral tient suffisamment à ses principes pour résister au vent.

Oka: l'enquête doit continuer

Gilles Lesage

Quarante mois plus tard, la lumière n'est pas encore faite sur les circonstances entourant la mort du caporal Marcel Lemay, de la SQ, au matin du 11 juillet 1990 qui a déclenché le fatidique «été indien» d'Oka-Kanata. Nommé l'an dernier, le coroner Guy Gilbert a tenu 75 jours d'audiences depuis janvier, ce qui fait de cette enquête la plus longue et la plus coûteuse du genre au Québec.

Tout ce branle-bas risque de l'être en pure perte si les avocats d'officiers et de policiers de la Sûreté obtiennent gain de cause devant la Cour supérieure. Comme par hasard, au moment même où l'on arrivait à eux, à la pointe de la pyramide, ils demandent au Tribunal de mettre fin à l'enquête. A leur avis, Me Gilbert outrepasserait ses fonctions et manifesterait des préjugés envers la SQ, au point que son enquête porterait davantage sur cette dernière que sur les causes de la mort violente de leur confrère.

En attendant que la Cour dispose de cette requête, à la fois étrange et bien tardive, le coroner a décidé de poursuivre ses travaux. M. Gilbert s'écarte ainsi de la pratique habituelle, voulant que les procédures soient suspendues, dans une telle occurrence.

Il a toutefois parfaitement raison. Attendue avec impatience depuis belle lurette, la démarche qu'il a entreprise ne peut être laissée en plan, à moins qu'il y soit contraint de façon péremptoire. Ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

Quels que soient les motifs des avocats et la frustration des policiers qui tentent de museler le coroner, leur demande intempestive arrive à un moment où ne peut plus inopportune. Quoi qu'ils en disent, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils ne veulent pas faire toute la lumière sur cette pénible affaire. Pour l'heure, il ne s'agit pas de pointer un coupable, mais d'aller au fond des choses quant aux circonstances et aux causes de la mort de M. Lemay. Cela met évidemment sur la sellette aussi bien la SQ que les Mohawks.

Le ministre responsable, M. Ryan, a déclaré qu'il n'avait rien à voir avec la requête dilatoire des policiers. Le directeur de la SQ, M. Robert Lavigne, se dit même disposé à témoigner n'importe quand. C'est un peu rassurant. D'une manière ou d'une autre, il faut absolument que l'enquête aboutisse et que crève, enfin, l'abcès de la crise d'Oka. Nul ne doit étouffer l'enquête en cours.

L E T T R E S

Haïti: le triomphe
de la duplicité

Il semble qu'aux yeux des diplomates de l'ONU et de l'OEA, le meurtre et le parjure puissent légitimement trouver récompense. Au mépris de ses propres engagements, le général Raoul Cédras a muselé les forces démocratiques d'Haïti par les moyens sanglants que l'on sait, fait rebrousser chemin aux Casques bleus, forcé l'évacuation des observateurs internationaux et finalement empêché le retour du président élu Jean-Bertrand Aristide. Et que fait l'ONU?

Elle «somme» le général Cédras de revenir négocier! Belle démonstration de fermeté, alors que Cédras et ses tueurs ne demandent pas mieux que d'arracher de nouvelles concessions à la communauté internationale.

Et sur quelles bases négocierait-on? L'accord de Governors Island représentait l'extrême limite des concessions que le président Aristide pouvait consentir. Est-il seulement envisageable de maintenir à leurs postes le général Cédras et son chef de la police, le colonel Michel François, après tous les meurtres perpétrés sur leurs ordres?

Quant à l'autre concession envisagée pour «faciliter le retour à la démocratie», soit l'entrée de ministres duvaliéristes au gouvernement, elle légitimerait les moyens employés par ces mêmes duvaliéristes pour s'imposer sur la scène politique après en avoir été écartés par la volonté du peuple haïtien.

Peut-on parler de «retour à la démocratie» lorsque tous les acquis d'une démocratie naissante — celle qui a prévalu entre l'élection du père Aristide et son éviction — sont balayés par des bandes armées qui imposent leur loi à la pointe du fusil?

Le temps travaille contre Jean-Bertrand Aristide puisqu'en vertu de la Constitution de 1987, son mandat n'est pas renouvelable. Et si on le réinstalle au palais présidentiel en laissant à des postes clés des individus décidés à perpétuer l'ordre établi — c'est-à-dire les flagrantes inégalités sociales que le père Aristide voulait corriger — alors les duvaliéristes auront gagné la partie. Et le président en exil ne sera pas le seul perdant, loin de là; avec lui, c'est tout le peuple haïtien qui aura été dupé.

Nicolas Gilbert
Montréal, 31 octobre 1993

Lévesque dans
le privé

J'ai travaillé pendant cinq ans sur l'œuvre de Bosch en analysant ses principaux tableaux, et pourtant, nous savons très peu de choses sur sa vie privée. Cela ne l'a pas rendu moins célèbre, moins vulnérable non plus devant la peur apocalyptique véhiculée à la fin du moyen âge, ou moins intéressant au plan imaginaire: à travers son «discours pictural», on perçoit l'idéologie médiévale, société hantée par la peur qu'expriment ses monstres. C'est l'essentiel.

Il en va de même de l'œuvre politique de René Lévesque qu'on aimait non pas pour ce qu'il pouvait être dans l'intimité, mais pour ce qu'il était comme Québécois, le représentant d'un peuple et d'une idéologie.

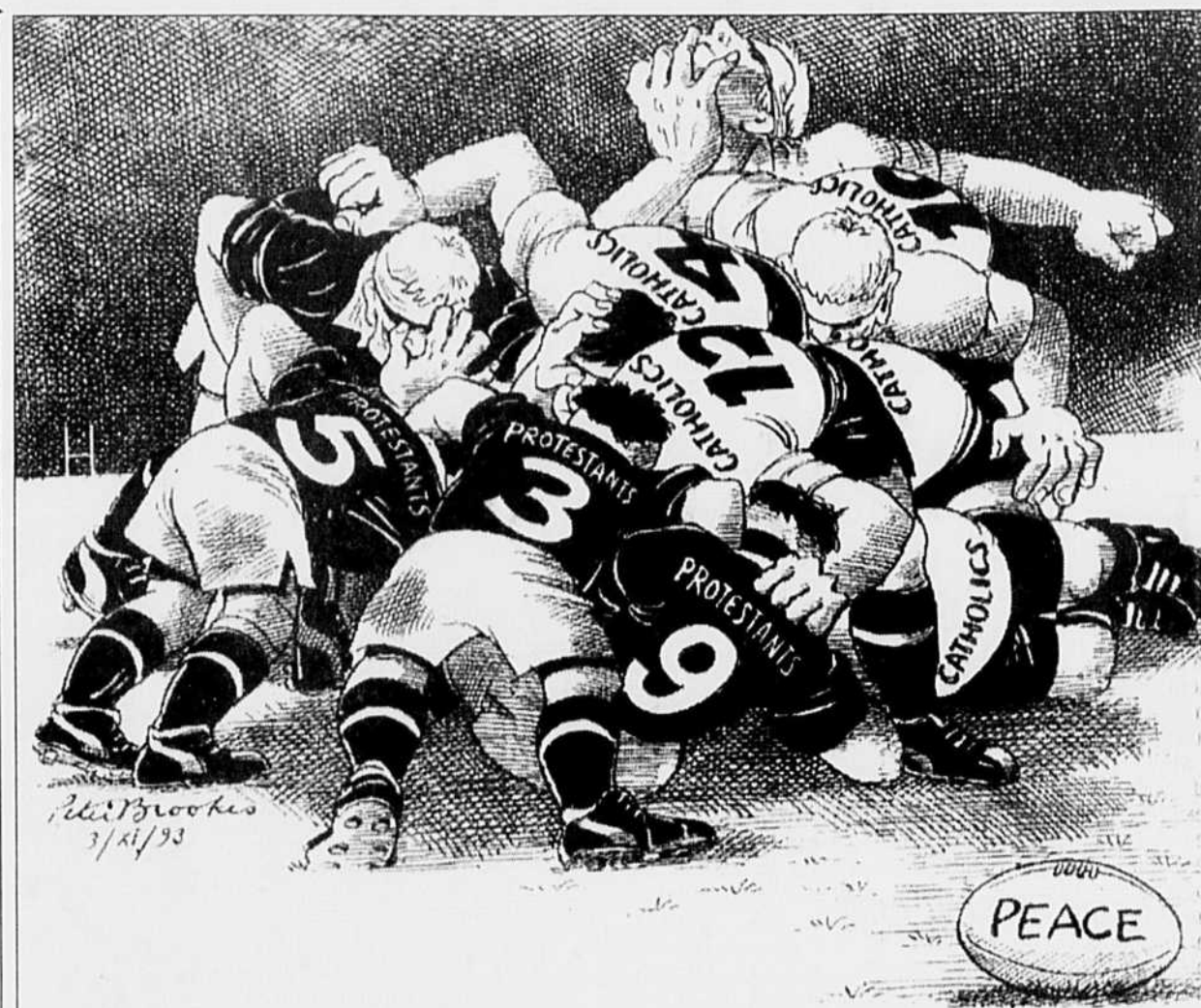
On percevait des choses chez lui sans connaître sa vie intime, cela nous suffisait pour comprendre que derrière l'homme devenu un héros, existait aussi l'humain défendant ou combattant certains désirs les plus sublimes ou plus instinctifs (ce qui ne veut pas dire que l'instinct n'a pas sa part de sublime).

Et, en réponse à la chronique de Pierre Bourgeault intitulée «Sur René Lévesque», les détails croustillants que l'on pourrait apprendre sur votre vie intime, après la mort, n'ajouteraient rien à l'essentiel, à savoir que vous êtes un grand communicateur mettant son talent au service de l'indépendance du Québec avec conviction et éloquence!

Votre vie intime ne serait, pour moi, qu'une goutte d'eau insignifiante dans la mer ombrageuse, pour les fédéralistes, de votre pensée politique.

«La communication est ce pipeline de l'esprit qui relie les hommes entre eux et font qu'ils peuvent brûler, s'enflammer. Même ceux-là qui prétendent à l'incommunicabilité s'acharnent à vous communiquer leur incapacité de communiquer». (René de Obaldia, dans... Et à la fin était le bang).

Solange Bolduc
Montréal, 3 novembre 1993



Reprise de la violence en Irlande

LE MONDE

Le sorcier sans tribu

LISE
BISSENETTE

J'e m'étais juré de ne pas me laisser provoquer par les «mémoires politiques» de Pierre Elliott Trudeau, et surtout d'éviter de vous en parler. Tout ancien premier ministre qu'il soit, M. Trudeau est devenu un citoyen, en mal de vendre un livre. La façon dont il a réussi à utiliser les deniers publics pour en faire la promotion, d'abord avec le film qui a fourni la matière de ces mémoires écrites par d'autres, puis en faisant coïncider le lancement avec un don aux Archives nationales (générateur de précieux temps d'antenne en direct à la CBC), est si effrontée qu'on répugne à lui accorder un écho, de crainte de jouer son jeu.

Je croyais pouvoir tenir ma promesse quand l'exemplaire est arrivé, insignifiant à première vue. Les Mémoires politiques ressemblent, en plus coûteux et en couleurs, à ces bulletins paroissiaux que vous font parvenir vos députés fédéraux. Photographies en compagnie du premier bébé de l'année, de l'homme d'affaires du mois, du président de la semaine de l'athlétisme, et de la bête de l'heure, vous êtes vous informés de leurs bons coups, du chèque qu'ils ont remis au Club des petits lutins, et de leur participation inestimable aux débats du comité parlementaire d'examen des crédits du ministère du Blé.

Le bouquin Trudeau est de la même eau. Les Begin, Castro, Kissinger, Nixon et autres Elizabeth de ce monde servent de faire-valoir à notre vedette locale, avec des bas-de-vignettes aussi pathétiques que celui-ci, en page 137: «Le premier ministre britannique Edward Heath qui visitait l'Inde au même moment a écrit que mon «élan et (mon) exubérance ont retenu l'attention du public et donné lieu à des manchettes». Conforme au genre, le texte impute au mémoraliste tous les succès de son gouvernement et charge autrui de tous ses échecs. Les mesures de guerre, c'est la faute à Robert Bourassa. La crise du français dans l'air, c'est la faute à Otto Lang. Le gel des prix et des salaires, c'est la faute à la conjoncture. Le rapatriement de la constitution sans l'accord du Québec, c'est la faute à René Lévesque. L'échec de sa politique de l'énergie, c'est la faute à l'OPEP.

Dans ce genre «c'est pas moi, c'est

ma sœur», sa vieille ennemie Margaret Thatcher vient de nous donner un bijou d'autobiographie autrement plus percutante, qui assassine au moins avec style. La différence, c'est que le texte est le sien, même si elle a eu de l'aide pour le rédiger. Les Mémoires de Pierre Trudeau ne sont qu'une transcription d'entretiens menés pour la télévision puis mis en forme par des tiers dont l'adoration pour le personnage filtre le tout jusqu'à l'asepsie. Si bien que l'ouvrage sainte d'abord la paresse de son auteur officiel, tout en donnant de sa prétendue puissance intellectuelle une mesure plus réaliste.

Mais j'avais tort de compter sur l'insignifiance de ce dernier coup de pub. Derrière les raccourcis, les petites phrases qui effleurent l'histoire sans jamais se donner la peine d'y entrer, le procédé Trudeau, celui de la fausse représentation maquillée en logique, est intact et toujours aussi corrosif.

L'œuvre de sa vie eu égard au Québec, on le sait, a été de nier la réalité même du désir d'autonomie politique, à défaut de pouvoir le vaincre. Ainsi dans ses Mémoires, trouve-t-il le moyen d'ignorer littéralement la vie active du Parti Québécois après le rapatriement de 1982, sa grande victoire sur René Lévesque. «Et peu de temps après, dit-il, le PQ se désagrégeait.» C'est tout. L'ouvrage, qui court pourtant jusqu'en 1992, ne fera aucune mention de la persistance et de la remontée du mouvement souverainiste. Aux lecteurs non avertis, ceux qu'il cible clairement, il veut donner l'impression d'avoir terrassé son ennemi.

C'est un véritable système chez lui, dont la malhonnêteté atteint son summum aux dernières pages, dans sa re-

lation du référendum sur l'Accord constitutionnel de Charlottetown. Il s'y présente comme le champion du NON, décidé à démontrer «qu'il existait au Québec des fédéralistes aussi inébranlables que moi, et qui allaient voter contre l'entente, non pas dans le but d'obtenir plus de pouvoirs pour le Québec mais parce qu'ils rêvaient d'un Canada fort». Tout en disant ensuite «ignorer quel effet pratique ont pu avoir (ses) interventions», voici comment il interprète les résultats du vote, qui l'ont «agréablement surpris»: «Les Canadiens, fait-il écrire, s'étaient comportés exactement comme je le souhaitais».

Et c'est tout, point. L'analyse des résultats du référendum de 1992 a établi hors de tout doute que le NON québécois et le NON de l'Ouest rejetaient sa vision, tandis que le OUI provenait de sa famille politique, celle des Libéraux, du NPD, de l'establishment intellectuel et culturel du Canada anglais. Mais vous ne trouvez pas une phrase là-dessus. Construits avec soin sur des omissions, les deux paragraphes veulent laisser croire que sa vision du Canada vient de triompher, d'un océan à l'autre.

Poussée à ce point, la négation de la réalité relève ou d'une pathologie, ou du mensonge tout cru. Et nous savons tous que Pierre Trudeau ne déraillait pas: conçu pour préserver son culte au Canada anglais, le livre consolide la mystification sur laquelle il a fondé sa carrière. Les Québécois votent pour moi car ils épousent mes idées, n'a-t-il cessé de raconter au Canada, tout en étant parfaitement conscient du contraire. Son ouvrage, comme en témoigne l'histoire du NON de 1992, va jusqu'à l'absurde pour perpétuer le mythe d'un leadership intellectuel qu'il n'a jamais exercé ici, sauf auprès d'une poignée d'inconditionnels.

À Toronto, la semaine dernière, appelé à commenter le succès du Bloc Québécois, il accusait comme d'habitude les «sorciers» qui manipulent la «tribu». Il s'y connaît. Incapable de convaincre sa province d'origine, il a mieux que personne exploité à des fins électorales l'instinct tribal qu'il disait mépriser, et fait un art de la parole cabalistique, qui leurre et rassure. Ses Mémoires en sont un cas, moins brillant qu'autrefois. Et la tribu, enfin, ne marche plus.

À P R O P O S

... des jeunes et d'armes

La possession d'armes à feu fait l'objet de diverses mesures législatives. Selon la loi, l'âge minimal requis pour acquérir une arme à feu est 18 ans.

Certaines armes sont prohibées, d'autres à autorisation restreinte. Toute arme qui peut tirer un projectile à plus de 152,4 mètres/seconde est considérée comme une arme à feu selon les termes de la loi.

Toute personne doit compléter avec succès un cours sur la sécurité dans le maniement des armes à feu avant d'obtenir la permission d'utiliser une arme à feu.

Les permis émis aux personnes mineures leur accordent l'autorisation d'emprunter et d'utiliser une arme à feu sous la surveillance d'un adulte. Le consentement du titulaire de l'autorité parentale est exigé.

Les permis de chasse à des fins de subsistance accordés aux jeunes de 12 à 17 ans leur permettent d'emprunter et d'utiliser une arme à feu sans surveillance.

Guide québécois de la famille, Secrétariat à la famille, Gaëtan Morin éditeur, 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSENETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCOTTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'accès élargi à l'école anglaise

Maintenant que la loi 86 reconnaît le droit à l'affichage bilingue, les leaders anglophones font de cet accès leur priorité absolue

JOSÉE LEGAULT

Politologue et auteure de l'invention d'une minorité. Les Anglo-Québécois, Borel, 1992

En 1991, le ministre de l'Éducation créait le Comité Chambers. Chargé d'étudier la situation du réseau scolaire anglophone, dont une diminution de 57% des clientèles depuis 1972, il déposait son rapport final en janvier 1992. Sa recommandation la plus controversée prévoyait le libre choix de la langue d'enseignement pour les immigrants ayant fait des études en anglais ou dont l'un des parents est originaire d'un pays anglophone.

Maintenant que la loi 86 reconnaît le droit à l'affichage bilingue, le leadership anglophone fait de cet accès élargi sa priorité absolue. S'il est évident que le quotidien *The Gazette* et plusieurs leaders d'opinion anglophones aborderont cette question, ce sont Robert Keaton, président d'Alliance Québec, et Robert Libman, député et ex-chef du Parti égalité, qui se font les principaux porte-parole de cette revendication. C'est pourquoi il est important de jeter un coup d'oeil sur leur approche stratégique ainsi que sur des arguments puisés en grande partie à même le rapport Chambers.

Selon ce rapport, la décroissance des clientèles scolaires anglophones aurait fait de ce réseau «un système social en état de siège». Le régime actuel de la loi 101 peut donc «être interprété comme un arrêt de mort à retardement mais délibéré et le sera sans doute». En fait, si on «empêche (ce réseau) de se renouveler, il disparaîtra tout bonnement». Et s'il «continue de se détériorer, cela risque de sérieusement miner le renouvellement de la population anglophone du Québec». Le rapport identifie un obstacle important à ce renouvellement, soit le «rejet» des anglophones par les francophones. Il rapporte que «les anglophones ne se sentent ni bienvenus ni voulus au Québec» et que «la majorité des Québécois d'expression anglaise sont convaincus que la majorité francophone du Québec pense qu'elle peut parfaitement se passer d'eux, d'où la futilité apparente de la moindre tentative visant à assurer l'avenir et la qualité du réseau scolaire anglophone».

Après huit ans d'improvisation sur les questions de langue, n'est-il pas temps de rétablir la confiance des citoyens?

Nous sommes ici au cœur de l'argumentation du rapport Chambers. L'équation effectuée est la suivante: accès non élargi = rejet et déclin ou accès élargi = acceptation et survie. Ce sont donc les questions de reconnaissance et de survie de la population anglo-québécoise, qu'il pose par le biais de celle des écoles. En souscrivant à la thèse voulant que nous soyons tous menacés de disparition, il laisse entendre que la population anglophone est la plus vulnérable: «entre la majorité francophone et la minorité anglophone, laquelle des deux est la plus menacée?».

Cette argumentation repose sur une vision bicommunautariste et biculturelle du Québec, où une communauté anglophone est en droit d'intégrer les immigrants partageant avec elle la même langue pendant que la communauté francophone verrait à intégrer les autres. On ne saurait trop insister sur cet aspect du document. Le rapport Chambers s'inscrit explicitement dans la logique des droits collectifs. C'est au nom d'une collectivité minoritaire dite menacée de disparition, qu'il fait sa recommandation. Formulé de cette façon, le problème recèle une puissante charge émotionnelle.

Comment des francophones en quête de leur propre survie pourraient-ils condamner un autre groupe à la «disparition» en maintenant l'obligation pour tous les immigrants de fréquenter l'école française? Du moins, si l'on accepte le lien qu'établit le document entre ces deux dernières propositions. La question des écoles prend la forme d'un problème existentiel profond (reconnaissance et survie), la solution étant un partage consenti et légiféré des nouveaux arrivants.

On reconnaît ici l'argument de certains nationalistes, qui voient dans la loi 101 un «droit» de la collectivité francophone à la survie plutôt qu'un outil de construction d'une société pluriethnique dont la principale langue de communication est le français. Voilà bien les deux côtés d'une même médaille idéologique. Tout comme ces nationalistes, c'est pour cause de survie collective que le rapport Chambers revendique la création d'une catégorie d'immigrants ayant droit à l'école anglaise. L'argumentation Chambers est reprise par MM. Libman et Keaton dans le cadre d'une approche «étapiste». Le choix de la prudence, par opposition à celui de la confrontation, s'explique par un contexte où une majorité de francophones s'oppose à une remise en question de l'inscription obligatoire des immigrants à l'école française, mais où les initiatives de rapprochement entre francophones et anglophones tendent à se multiplier. La situation n'est certes pas facile,

mais l'heure est clairement au dialogue.

Ces leaders ont donc enclenché une première étape consistant à convaincre les francophones de l'importance et de l'urgence d'élargir l'accès aux écoles anglaises pour raisons de survie. Pour le moment, les solutions avancées demeurent plus ou moins accessoires. Ainsi, le Parti égalité et Alliance Québec exigent le libre choix de la langue d'enseignement pour tous pendant que Robert Libman et Robert Keaton revendiquent parfois le rapport Chambers, parfois la Charte canadienne des droits et libertés, voire parfois une combinaison des deux.

Les appuis se feront rares

Ces messieurs semblent avoir compris que s'ils s'entendent à prôner le retour au libre choix, le dialogue deviendra tout simplement impossible. L'intelligence qu'ils ont acquise quant à cette donnée est cruciale dans la mesure où les francophones représentent dorénavant leur seul véritable interlocuteur. Contrairement à la saga de l'affichage, les appuis se feront rares dans le dossier des écoles. Quelle province canadienne anglaise osera intervenir? La collaboration des groupes franco-canadiens risque également de faire défaut considérant l'état lamentable dans lequel se trouvent leurs réseaux par rapport à celui des Anglo-Québécois. Les leaders d'opinion franco-québécois s'opposent pour la plupart à cet accès élargi.

Quant aux Américains, il serait fort surprenant que les propagateurs du melting-pot se portent à la défense d'un réseau scolaire de minorité. Même l'ONU reconnaissait récemment que les Anglo-Québécois ne forment pas une véritable minorité, ce qui, dans le cas des écoles, voue d'avance à l'échec toute tentative d'en appeler à cette instance. Du moins, tant que le Québec ne sera pas indépendant! En fait, seul le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom — Anglo-Québécois lui-même — a exprimé son appui pour l'élargissement de l'accès aux écoles anglaises.

Chartes et tribunaux ne seront cette fois-ci d'aucun secours. Le chapitre de la loi 101 portant sur la langue d'enseignement, tel que déjà modifié par la Charte canadienne des droits et libertés, est parfaitement constitutionnel. Quant à l'article 23.1(a) de cette même charte, il ne peut s'appliquer sans autorisation de l'Assemblée nationale. Bref, toute modification, qu'elle soit législative ou constitutionnelle, tient à la volonté exclusive d'un parlement dont l'électorat est majoritairement francophone. On mesure ici l'étroitesse de la marge de manoeuvre dont disposent les leaders anglophones.

La situation est d'autant plus délicate que le «leadership» anglophone est lui-même divisé, volatil et précaire. Songeons à l'instabilité et à la faiblesse du Parti égalité, aux positions différentes avancées par Robert Libman et le chef Keith Henderson, aux luttes auxquelles se livrent diverses factions à l'intérieur d'Alliance Québec et à la possibilité qu'un président plus «radical» succède à Robert Keaton en 1994.

La pauvreté méthodologique et analytique du rapport Chambers quant à la question de l'accès saute aux yeux et laisse soupçonner que l'exercice est à reprendre du début.

En janvier 1993, Me Julius Grey et moi-même propositions la mise sur pied d'une commission d'enquête non partisane chargée de mettre à jour une politique linguistique qui en a grandement besoin et dont la question de l'accès aux écoles anglaises fait partie. Le temps presse. L'amélioration des relations francophones-anglophones demeure fragile. Le départ de Robert Keaton en 1994 risque de mener à la radicalisation d'Alliance Québec, privant le gouvernement d'interlocuteurs anglophones modérés. Le Parti égalité est en train de s'effondrer. Le cynisme et le découragement attendent des anglophones redevenus une clientèle captive pour le PLQ, un parti de plus en plus voué au purgatoire de l'opposition. À cela, ajoutons la perspective d'un prochain référendum sur l'indépendance. Le moment est donc propice pour s'engager à la mise sur pied d'une telle commission.

Pour l'instant, seul le Parti québécois est en position de le faire. Non seulement son dernier Congrès national a adopté une politique prometteuse quant aux droits des anglophones dans un Québec indépendant, mais il a également démontré que ses éléments radicaux étaient de plus en plus isolés sur cette question.

Une fois au gouvernement, il découvrira rapidement qu'il ne peut échapper au renouvellement d'une politique linguistique ayant fort mal vieilli sous deux mandats libéraux. En s'engageant à la mise sur pied d'une commission non partisane, le PQ démontrerait clairement que, quoi qu'il advienne, il entend poursuivre sa route sous le signe du rapprochement et du réalisme. En agissant de manière prudente et responsable, il contribuerait à calmer les appréhensions des anglophones inquiets face à leur avenir et des francophones craintifs de voir certains acquis fondre comme neige au soleil. Après huit années d'opportunisme et d'improvisation du gouvernement Bourassa sur les questions de langue, n'est-il pas temps de rétablir la confiance des citoyens?

Burundi

Troubles ethniques cycliques

Le coup d'État d'octobre résulte d'une idéologie raciste et dictatoriale de membres de la minorité tutsi



PHOTO AP

Les Tutsi cherchent à se constituer un empire au sein duquel ils mettraient les autres ethnies sous leur joug; cela s'explique par des raisons historiques.

EMMANUEL NYEMERA
PATER TWARABIMENYE

Étudiants
d'origine rwandaise

Avec le coup d'État militaire du 21 octobre dernier et les massacres de la population civile qui s'ensuivirent, l'armée burundaise vient de rejoindre au panthéon de la cruauté et de la barbarie les juntas militaires birmanes et haïtiennes condamnées par la communauté internationale pour leur opposition à la

volonté du peuple.

Si les putschistes parviennent à se maintenir au pouvoir, l'avenir de la démocratie dans cette région de l'Afrique centrale sera hypothéqué.

Pour ceux qui suivent de près la géopolitique dans cette sous-région, ce coup d'État résulte d'une idéologie raciste, dictatoriale et belliqueuse de certains membres

Le Burundi n'a jamais connu la démocratie; le passage de la monarchie à la république s'est fait par un coup d'État militaire.

Cette vision dictatoriale conduit les seigneurs tutsi et leurs congénères au racisme et au rejet de la démocratie au Burundi, au Rwanda et en Ouganda.

Le Rwanda et le Burundi sont deux pays qui se ressemblent à bien des égards comme deux gouttes d'eau mais dont l'évolution politique a été différente depuis le début des années 60.

Le Burundi n'a jamais connu la démocratie; le passage de la monarchie à la république s'est fait par coup d'État militaire.

Les régimes militaires qui se sont succédé par la suite ont perpétué la discrimination ethnique et des massacres sélectifs cycliques (1965, 1972, 1988, 1993) pour maintenir la masse populaire hutu dans la servitude et l'ignorance.

Les Hutu exclus

Par exemple, les Hutu sont systématiquement exclus de l'armée nationale et de la police; leur accès à l'enseignement secondaire

et universitaire public est très limité, le réseau d'enseignement privé est combattu et les hommes d'affaires hutu sont continuellement harcelés et n'ont aucun accès aux devises de la Banque centrale.

Au Rwanda, des revendications relatives à la participation de la majorité ethnique au pouvoir commencèrent dès 1957 et la caste régnante tutsi, qui tenait à sauvegarder les privilèges de son système féodal, procéda à des assassinats et massacres généralisés des leaders démocrates.

Le ras-le-bol de la population longtemps opprimée provoqua une révolution sociale qui culmina le 25 septembre 1961 en un référendum supervisé par l'ONU sur la monarchie; la monarchie fut rejetée à 80% des voix.

C'est à ce moment-là que, vaincus par les urnes, des extrémistes tutsi s'exilèrent pour s'organiser de l'extérieur et reconquérir militairement le pouvoir perdu.

À partir du Burundi et de l'Ouganda, ils attaquèrent la jeune république rwandaise mais l'unité et la solidarité de la masse populaire

leur infiltrèrent des défaites cuisantes et leurs attaques cessèrent en 1967.

En 1986, Yoweri Museveni, de l'ethnie hima (apparentée aux Tutsi), aidé par beaucoup d'exilés rwandais, parvint au pouvoir en Ouganda après six ans d'une sanglante guérilla.

Encouragés par la réussite de cette guérilla, les extrémistes tutsi de cette sous-région d'Afrique centrale planifièrent de reprendre le pouvoir au Rwanda, le Sud de l'Ouganda et l'Est du Zaïre.

L'exécution de ce plan débuta le 1er octobre 1990 par l'invasion du Rwanda par le Front patriotique rwandais (FPR), mais n'eut pas les résultats immédiats escomptés.

Les élections présidentielles et législatives de juin 1993 au Burundi qui portèrent au pouvoir, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, un Hutu, Melchior Ndadaye, élu à plus de 65% des voix, infligèrent un coup dur aux extrémistes tutsi.

La mort du président

Leur mythe de supériorité ethnique venait de s'écrouler, leurs privilèges allaient progressivement disparaître et leur plan de création d'empire venait d'échouer.

Alors que le peuple burundais fêtait la victoire de la démocratie (juin 93), certains membres de l'armée burundaise (100% tutsi) tentèrent un coup d'État qui échoua.

Ces militaires, fidèles à l'idéologie de leurs congénères tutsi, n'ont pas apprécié l'élection de Melchior Ndadaye, membre de l'ethnie majoritaire; ils voulaient enlever le pouvoir des mains qu'ils jugent «indignes».

Le récent coup d'État ayant entraîné la mort du président Melchior Ndadaye et ses collaborateurs s'inscrit dans la même logique que le précédent.

À l'ère de la démocratie et du respect des droits de l'homme, la communauté internationale devrait aider le peuple burundais à rétablir la démocratie en imposant des sanctions économiques, un embargo sur les ventes d'armes à ce pays, le gel des avoirs financiers de l'État burundais à l'étranger, le refus des visas d'entrée aux putschistes et leurs collaborateurs et l'appui diplomatique et militaire au gouvernement burundais en exil.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Legault, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Pré-court, Laurent Sourmis, Guy Taillefer; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (Lignes), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Levesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tronette; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricatures); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). **LA DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA DIRECTION ARTISTIQUE** Lucie Lacava. **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Giguère, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires), Micheline Turgeon (commis). **Michèle Bouchard (secrétaire), Ghislaine Lafleur (réceptionniste), L'ADMINISTRATION** Henry Bédard (contrôleur), Nicole Camuel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furus, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). **LA PRODUCTION** Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Daniel le Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Vaillant. **Les annonces classées et avis publics** Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Pierre Bourque (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FTQ *Autonomie totale*

SUITE DE LA PAGE 1

Ottawa que d'expertise aux tables de négociation.

A moins d'un dérapage de dernière minute au cours de l'étude — entreprise il y a trois semaines par les instances du CTC — de l'accord intervenu récemment entre les deux comités de négociation créés après la sortie fracassante de la FTQ, les jeux sont faits: la FTQ deviendra le seul représentant et porte-parole du CTC au Québec.

Autrement dit, l'autonomie totale. Avec tous les pouvoirs que cela comporte, notamment la possibilité de prendre position sur tous les sujets imaginables, aussi bien en commission parlementaire à Ottawa, qu'ailleurs dans le monde et ce, sans jamais obtenir l'aval du «camarade» canadien.

De plus, et c'est majeur, la FTQ imposera désormais son propre protocole de non-maraudage à tous les affiliés du CTC au Québec.

Ce n'est pas tout. La plus importante centrale de la province aura un siège d'office au Comité exécutif du CTC, ainsi que sur toutes les tribunes du Congrès du travail du Canada à travers le monde.

Et le dessert: l'accord permettra à la FTQ d'améliorer substantiellement l'état de ses finances, vacillantes depuis 90, grâce à un nouveau partage des cotisations versées au CTC.

Ainsi, sur chaque tranche de 60 cents qui sera envoyée au CTC à compter de janvier 94, ce dernier en retournera graduellement près de la moitié à la FTQ d'ici 96, au lieu des 18 cents remis actuellement. Une différence d'environ 700 000\$, qui s'ajoutera au budget de 5 millions\$ de la FTQ.

Alors que les fermetures d'usines se multiplient et continuent de transformer en chômeurs des milliers de

syndiqués — donc de cotisants — de la centrale, le morceau est de taille.

En deux mots, la FTQ vient de négocier la souveraineté-association avec le CTC, assortie d'un important transfert financier.

Pour la FTQ, l'objectif était de s'assurer qu'elle pourrait, une bonne fois pour toutes, avoir sa place dans cet extraordinaire réseau d'expertise, d'expérience et de contacts que représente le CTC, une famille de 2,3 millions de membres dispersés aux quatre coins du pays.

A l'heure actuelle, l'entente en est une de principe. Le président du CTC, Bob White, célèbre depuis son implication remarquée et mouvementée à la tête du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile, l'endosse entièrement. Reste à convaincre ses 46 collègues du Conseil exécutif et du Comité exécutif, représentants les affiliés du Canada anglais.

Le résultat de leurs délibérations devrait être connu le 23 novembre mais, selon nos informations, l'affaire est à toute fin pratique réglée.

L'opération ne se fait toutefois pas sans heurt, Bob White usant occasionnellement de toute son influence pour atténuer les réticences de certains à accorder à la FTQ un statut particulier et d'autres privilèges qu'aucun autre affilié du CTC ne pourra bénéficier. Et cela inclut la plus grande centrale du Canada, la Fédération des travailleurs de l'Ontario (900 000 membres).

«Personne dans ce pays n'entretient des liens aussi étroits entre francophones et anglophones que les affiliés du CTC, soutient un permanent de la FTQ. Normal qu'on se comprenne un peu mieux!»

En fait, lors du prochain congrès de la FTQ, le 15 décembre prochain, c'est la consécration dans les textes d'un mariage qui dure depuis 25 ans qu'on annoncera, plutôt que la rupture définitive d'un vieux couple.

ARAFAT *Arrêter le terrorisme*

SUITE DE LA PAGE 1

tinienne Wafa.

Celle-ci précise que le Conseil révolutionnaire du Fatah, réuni vendredi et samedi dans la capitale tunisienne sous la présidence de Yasser Arafat, a aussi approuvé l'accord de paix signé en septembre avec Israël.

Yasser Arafat a déclaré hier que le colon Haïm Mizrahi avait été tué le 29 octobre à l'insu des dirigeants de l'OLP. Il a de nouveau exhorté les Palestiniens à mettre fin aux actes de violence contre les Israéliens.

Yitzhak Rabin avait dit que les négociations ne pourraient continuer que si le président de l'OLP condamnait l'attentat perpétré par des renégats de son mouvement, le Fatah. Shimon Pérès avait demandé à Yasser Arafat de le dénoncer et ce dernier avait aussitôt accédé à sa requête.

«Ce qui est évident, c'est que l'OLP en tant qu'organisation s'en tient à sa promesse d'arrêter le terrorisme et que cet acte était irrégulier», a dit le chef de la diplomatie israélienne.

«J'espère seulement que l'OLP sera en mesure de contrôler les siens», a-t-il souligné samedi, ajoutant qu'Israël jugerait l'organisation palestinienne à ses actes et insisterait «pour que l'OLP remplisse toutes ses obligations, sans compromis».

La presse israélienne rapportait hier que des représentants de l'OLP à Tunis et dans les territoires occupés s'employaient à déterminer si des dirigeants du Fatah opposés à l'accord de paix avaient commandité le meurtre du colon.

De source palestinienne en Cisjordanie, on a rapporté que trois des cinq hommes qui ont avoué le meurtre de Haïm Mizrahi briguaient des postes dans la police palestinienne appelée à remplacer l'armée israélienne dans les régions autonomes.

Samedi soir, des colons ont tenté d'incendier le centre d'élevage de volailles où le colon a été tué, a rapporté la sécurité. Un Palestinien travaillant sur place a été grièvement blessé par balle dans l'incident. Deux des Arabes soupçonnés du meurtre travaillaient dans cette exploitation.

FRANÇAIS *Solution «révolutionnaire»*

SUITE DE LA PAGE 1

main, dit-il, de 1,6 à 1,7 million d'emplois et l'État compenserait la baisse de ses revenus par la réduction du nombre de chômeurs. C'est mathématique et génial, s'est exclamé en cœur une majorité de Français de droite comme de gauche.

Il n'en fallait pas plus pour découvrir que plusieurs entreprises — Digital Equipment, Kronenbourg, Hewlett Packard — pratiquaient déjà la réduction des heures de travail pour éviter les licenciements. Depuis, opposants et partisans brandissent leurs calculs, tous plus compliqués les uns que les autres, afin de convaincre les sceptiques.

Michel Rocard, secrétaire général du Parti socialiste, s'est dépêché de récupérer l'idée et d'en faire son mot d'ordre pour la prochaine décennie: les communistes réclament évidemment «la semaine de quatre jours sans réduction de salaire»; et le *Nouvel Observateur* salue cette solution enfin «révolutionnaire» si caractéristique de «l'identité française».

Si la «pierre philosophale» existait, ça se saurait, disent la plupart des patrons qui trouvent la proposition fantaisiste et malthusienne. Ils comparent Pierre Larrousur à ces physiciens qui croyaient avoir découvert, il y n'y a pas si longtemps, la recette miracle pour produire de l'énergie. «Quoi, on pourrait sortir de la récession et devenir compétitif sur les marchés internationaux en tra-

vaillant moins!» Valéry Giscard d'Estaing dénonce cette façon de «partager la misère». On cite les États-Unis et le Japon où l'on travaille respectivement 200 et 350 heures de plus qu'en France et où le chômage est inférieur de 6,7% et 2,5%.

Même l'histoire est appelée à la barre. Les politiciens de droite rappellent qu'en 1936, le Front Populaire et sa semaine de 40 heures avait fait chuter la production industrielle! Leurs adversaires répondent que si la durée du travail n'avait pas diminué de moitié depuis un siècle, les chômeurs se compteraient par dizaines de millions.

Interrogé à l'émission de télévision *Sept sur sept*, l'analyste et homme d'affaires Alain Minc craignait qu'une mesure généralisée ne mette un terme à d'autres innovations tout aussi fondamentales comme le travail à domicile, les horaires flexibles ou le travail à temps partiel. Or, la France possède moins de travailleurs à mi-temps que les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Et les syndicats s'opposent mordicus à l'ouverture des commerces le soir et le dimanche.

Peu enclins à accepter une réduction des salaires, tous les syndicats (sauf la CFDT) sont contre la réduction des heures de travail. C'est pourtant aux travailleurs peu qualifiés que la semaine de quatre jours serait la plus facile à appliquer. Ce qui est évident sur une chaîne de montage ne l'est plus autant pour un chercheur en informatique, un architecte, une secrétaire de direction. Et où la petite entreprise trouverait-elle 1/5e de chauffeur ou 1/5e de contremaître? Enfin, un sondage réalisé en Allemagne laisse penser que les salariés ainsi libérés pourraient en profiter pour... travailler au noir.

Au pays de la cinquième semaine de vacances, la plaisanterie qui circule actuellement dans les cafés est la suivante: «Pourquoi expérimenter la semaine de 32 heures alors qu'ils sont déjà trois millions à expérimenter celle de 0 heure.» Voilà la France repartie dans un de ces beaux et grands débats de société, dont elle a le secret.

Après-midi littéraire

LE SALON DU LIVRE de Montréal a attiré lecteurs, petits et grands, tout le week-end. Un public chaleureux a fait le tour du salon et acheté de nombreux livres à la Place Bonaventure. Hier, plus de 50 écrivains signaient des envois à leurs lecteurs qui attendaient le bon mot sur leur page de garde. On a tenu plusieurs débats publics, dont un animé par Gilles Archambault sur la nouvelle anthologie de la poésie de Jean Orizet. Une vingtaine d'écrivains furent aussi jumelés avec des peintres lors d'un «Après-midi littéraire». Ainsi René Derouin était jumelé avec Pierre Morency, et Paul Chamberland avec un peintre qui a choisi comme nom Anonyme Sans Regret. À la sortie, ils étaient rares ceux qui n'avaient pas un livre.

PHOTO ROBERT SKINNER



Deux Américains grands champions de la 5e compétition canadienne d'escalade sportive

VALÉRIE LEHMANN
COLLABORATION SPÉCIALE

Les deux gagnants de l'épreuve de difficulté du 5e championnat d'escalade sportive, qui se déroulait ce week-end au Cégep André Laurendeau de Ville Lasalle, sont le Californien Doug Englekiak, figure bien connue du milieu de l'escalade US et la grimpeuse Goergia Phipps de l'Oregon, qui a tourné dans la superproduction *Cliff Hanger* aux côtés d'Arnold Schwarzenegger.

Ce sont donc deux des sportifs désignés favoris dès le début de la compétition, comme l'avait précisé le DEVOIR en fin de semaine, qui ont reçu le titre de champions. Grimpeurs expérimentés, tous deux ont fait preuve d'une grande maîtrise de leur technique, se qualifiant facilement samedi après-midi parmi les premiers demi-finalistes, puis réussissant sans trop de difficultés dimanche, sous les yeux de 200 personnes attentives, la voie finale d'une longueur de 13 mètres, cotée environ 5.13, très difficile parce que presque constamment en devers.

Le seul Québécois classé honorablement au cours de l'épreuve de difficulté est une femme de 31 ans, Nadine Gagnon de Ville d'Anjou, qui termine 3e de la finale femmes, avec un parcours d'une belle consistance.

L'épreuve de vitesse (non ouverte aux finalistes de l'épreuve de difficulté) a cependant permis à un Québécois de gagner le prix de champion de vitesse canadien. Stéphane Hudon, de Laval, s'est en effet révélé le grimpeur le plus rapide en se hissant en haut d'un mur verti-

cal de 10 mètres en moins de 8 secondes. La championne féminine de cette épreuve de vitesse, qui se nomme Wendy Rockfellow, est, elle, originaire de l'Alberta.

Au delà des résultats bruts de la compétition, il faut souligner chez les hommes, en finale, la prestation remarquable du Torontois Bob Bergman qui a réalisé sans conteste le plus beau parcours du championnat, alliant élégance et aisance, ainsi que le travail net et précis de l'agile Jimmy Fairfield du Nouveau-Mexique. Chez les femmes, en finale, exception faite de la Québécoise, c'est l'intervention de la jeune Jessika Haines (16 ans) qui a le plus séduit par sa souplesse.

Finalement, ce 5e championnat canadien d'escalade en salle, qui se déroulait pour la première fois au Québec, - outre qu'il démontre la domination incontestable des USA aujourd'hui en Amérique du Nord dans ce sport nouvellement introduit au Québec -, a surtout permis de révéler au grand public québécois, à travers les péripéties de 80 concurrents enthousiastes, certaines réalités d'une activité physique que de plus en plus de jeunes apprécient pour son intégrité et ses qualités d'accessibilité.

Le rythme de croissance de l'escalade étant actuellement de 400% par an, il y a de fortes chances pour qu'en 1994 un Québécois ou une Québécoise emporte le championnat canadien d'escalade sportive. D'autant plus que, compte tenu du succès évident de la compétition 1993, les prix offerts aux gagnants d'une valeur totale de 20 000 dollars cette année risquent fort, eux aussi, de grimper.

BINGO *Pour un débat public*

SUITE DE LA PAGE 1

mentation entourant le bingo. Des mémoires sont acceptées à la régie jusqu'au 1er décembre.

Les péquistes demandent l'adoption de diverses règles qui favoriseraient le bingo convivial au détriment du bin-

go commercial, par le contingentement du nombre de salles, par exemple, ou le maintien de la limite de 3500\$ de la valeur des prix distribués au cours d'une soirée.

Ils réclament, enfin, que le débat soit public. La régie ne tient pas d'audiences. Les députés veulent une commission parlementaire.

Il ne manquerait plus que 12 votes pour l'ALENA

Washington (Reuter) - Il manque environ 12 votes à l'administration Clinton pour obtenir la majorité nécessaire à l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), mais on se rapproche de la victoire, a indiqué dimanche le haut responsable américain au Commerce extérieur.

Toutefois, l'un des principaux adversaires de l'ALENA a déclaré pour sa part qu'il avait un nombre suffisant de votes pour défaire l'accord lors du vote de la Chambre des représentants, mercredi.

Invité à une émission du réseau NBC, le représentant au Commerce Mickey Kantor a dit que l'appui à l'ALENA, qui créera une zone de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, prenait de l'ampleur.

Lorsqu'on lui a demandé si le président Clinton avait besoin d'une douzaine de votes supplémentaires pour s'assurer l'adoption de l'accord, M. Kantor a répliqué: «A

peu près cela».

«Nous avons assez de votes maintenant pour nous placer à portée de notre objectif. Ni l'un ni l'autre (côté) n'a 218 votes à l'heure actuelle, mais nous les aurons mercredi».

Mais un leader des adversaires de l'ALENA, le whip démocrate David Bonior, soutient de son côté qu'il y a 222 votes contre l'accord.

«Nous pensons que nous allons maintenir notre vote parce que le peuple américain appelle les membres du Congrès et leur dit que c'est une loi pour la perte d'emplois», a indiqué M. Bonior, invité à la même émission de télévision.

Pendant ce temps, le président Bill Clinton continuait de téléphoner aux représentants élus pour tenter de récupérer des votes en faveur de l'ALENA. Il prévoyait également inviter à dîner un autre groupe de représentants à la Maison blanche pour les convaincre personnellement.

C'est beau la vie

DONNEZ!

La Société canadienne de la Croix-Rouge

Division du Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS
ANNONCES CLASSÉES
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
A DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355